

RAPPORT ANNUEL 2022 REVIEW

SNCI
NOUS FINANÇONS VOTRE AVENIR

COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE
2022

**Rapport de
Gestion et
Rapport
du Réviseur
d'Entreprises
agrée**

SNCI

Société Nationale de Crédit et d'investissement Luxembourg

7, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Phone: 46 19 71-1

snci@snci.lu
www.snci.lu

LES ORGANES DE LA SNCI

Conformément à la loi organique de la SNCI, le Conseil d'administration opère sous le contrôle et la responsabilité politiques de :

Mme Yuriko BACKES

Ministre des Finances

M. François FAYOT

Ministre de l'Economie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Patrick NICKELS

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie
(jusqu'au 30 septembre 2022)

PRÉSIDENT

Vincent THURMES

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances
(à partir du 1er octobre 2022)

VICE-PRESIDENT

Arsène JACOBY

Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances
(jusqu'au 30 septembre 2022)

VICE- PRESIDENTE

Carole BRÜCKLER

Head of Digital Health Technologies au Ministère de l'Economie
(à partir du 1er octobre 2022)

MEMBRES

Norry DONDELINGER

Directeur aux affaires économiques de la Chambre des Métiers
(à partir du 25 février 2022)

Patrick DURY

Président National du Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond (LCGB)

André ROELTGEN

Ancien Président du Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGB-L)

Gilles SCHOLTUS

Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe au Ministère de l'Économie
Représentant du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

Carlo THELEN

Directeur Général de la Chambre de Commerce

Jean-Louis THILL

Ambassadeur - Directeur des affaires européennes et des relations économiques internationales
Ministère des Affaires étrangères et européennes

Marc WAGENER

Chief Operating Officer, Director Entrepreneurship
House of Entrepreneurship
(à partir du 18 mai 2022)

Tom WIRION

Directeur Général de la Chambre des Métiers

Paul ZIMMER

Premier Conseiller de Gouvernement honoraire
Ministère d'Etat
Conseiller économique et financier auprès de CGFP-Services

LE COMITÉ D'AUDIT

Paul ZIMMER, Président
Vincent THURMES, Membre
Carole BRÜCKLER, Membre
Carlo THELEN, Membre

REVISEUR D'ENTREPRISE AGRÉÉ NOMMÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Yves THORN

Reviseur d'entreprises agréé

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est composé du Président, du Vice-Président et des membres du Comité de Direction de la SNCI.

COMITÉ DE DIRECTION - DIRECTION AUTORISÉE

Marc NIEDERKORN (depuis le 1er octobre 2022)

Directeur

Eva KREMER

Directeur Adjoint

Marco GOELER

Sous-Directeur

PRÉSIDENTS HONORAIRES

Raymond KIRSCH

(du 16 septembre 1977 jusqu'au 31 décembre 1989)

Armand SIMON

(du 1^{er} janvier 1990 jusqu'au 30 septembre 1992)

Romain BAUSCH

(du 1^{er} octobre 1992 jusqu'au 9 juin 1995)

Georges SCHMIT

(du 10 juin 1995 jusqu'au 30 septembre 2002)

Gaston REINESCH

(du 1^{er} octobre 2002 jusqu'au 31 décembre 2012)

Patrick NICKELS

(du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 30 septembre 2022)

Missions

La SNCI est un établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises.

Elle accorde des prêts à l'investissement, à l'innovation ainsi qu'au développement.

La SNCI accorde également des prêts de création – transmission à des PME nouvellement créées ou reprises ainsi que des financements à l'étranger aux entreprises luxembourgeoises désireuses de se développer sur les marchés à l'étranger.

Elle réalise des opérations en fonds propres, soit directement au moyen de prises de participation ou de prêts participatifs, soit par le biais de sociétés de financement dans lesquelles elle détient une participation.

1. LA MISSION DE LA SNCI



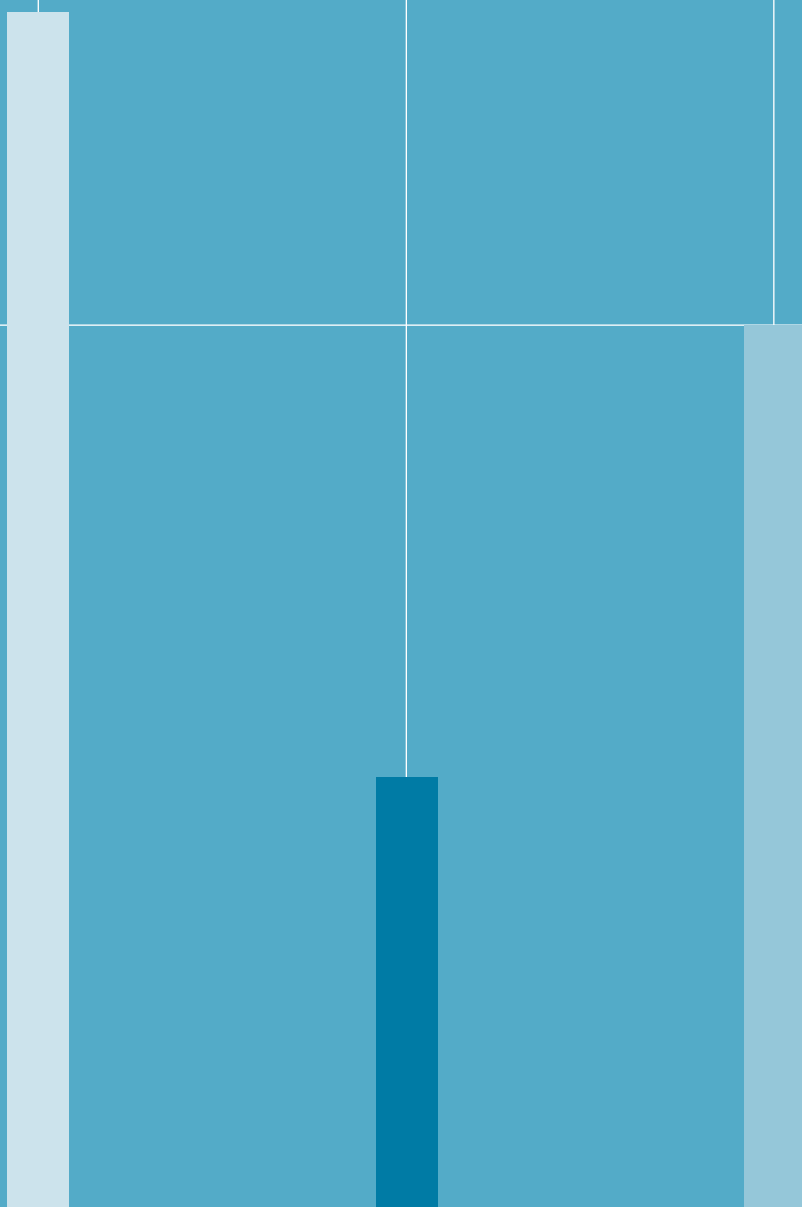




SCHREINEREI VINCENT MESSERICH S. A.
PARC HOSINGEN

Z.A.E, 29 Op Der Hei
9809 Housen Parc Housen

Activité



2.1 LES OPÉRATIONS DE LA SNCI DÉCIDÉES EN 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration de la SNCI a décidé des opérations financières pour un montant total de 226,3 millions d'euros alors que pour 2021 le chiffre correspondant s'élevait à 38,8 millions d'euros.

2022

226,3

2021 38,8

1. CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT

En 2022, les crédits d'équipement accordés ont contribué au financement de la création de cinq entreprises. De plus, ils ont soutenu les efforts de modernisation, d'adaptation ou d'extension de petites et moyennes entreprises luxembourgeoises. Par ailleurs, la création de 86 emplois ainsi que le maintien et la consolidation d'emplois existants traduisent l'impact social des interventions de la SNCI dans le secteur des PME/PMI.

Les 37 crédits d'équipement décidés au cours de l'année 2022 atteignent un volume total de 24,7 millions d'euros, en hausse de 41,16% par rapport à l'exercice 2021 au terme duquel avait été enregistré un montant de 17,5 millions d'euros pour 11 dossiers.

Ci-après une ventilation par secteur et la comparaison des chiffres de 2022 avec ceux de 2021 qui permettent de constater certaines évolutions intéressantes :

CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT ACCORDÉS EN 2022 ET 2021 (EN EUROS)

		Artisanat	Commerce	Hôtellerie	Industrie	Total
Montants alloués	2022	10.267.000	2.377.500	8.736.750	3.290.000	24.671.250
	2021	7.727.500	7.845.000	30.000	1.875.500	17.478.000
Nombre de prêts	2022	20	7	7	3	37
	2021	10	8	1	3	22
Emplois salariés nouveaux	2022	39	16	23	8	86
	2021	61	19	5	14	99
Débutants indépendants	2022	0	3	2	0	5
	2021	2	1	0	2	5

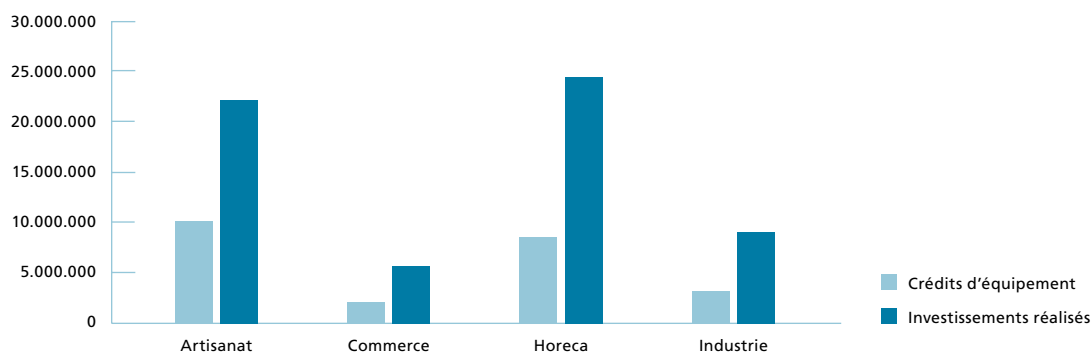
Par ailleurs, il semble utile de mentionner que les 24,7 millions euros de crédits d'équipement accordés par la SNCI au cours de l'exercice 2022 l'ont été par l'intermédiaire de six banques agréées.

En 2022, les investissements financés par le biais du crédit d'équipement se chiffrent à 61,8 millions d'euros contre 41,6 millions d'euros en 2021 soit une hausse de 48,55 %. La moyenne d'investissement par projet baisse de 11,61% par rapport à 2021.

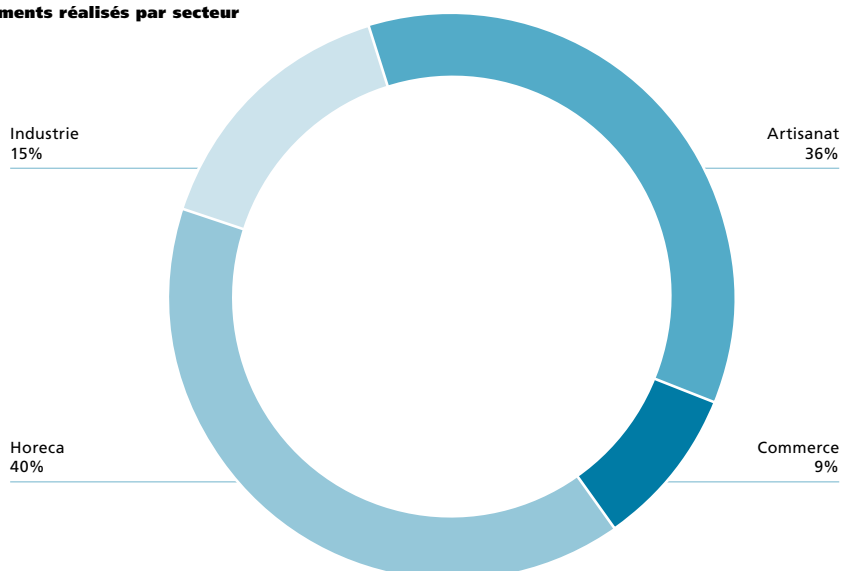
Ventilation des investissements par secteur économique bénéficiaire

Secteurs économiques	Investissements (en millions d'euros)	
	2022	2021
Artisanat	22,1	19,8
Commerce	5,9	15,7
Hôtellerie/Restauration	24,6	0,1
Industrie	9,2	6,6
Total	61,8	41,6

Montants alloués par rapport aux investissements réalisés



Investissements réalisés par secteur



2. AUTRES INTERVENTIONS

Au cours de l'exercice 2022, la SNCI a accompagné encore d'autres projets par le biais d'autres types de prêts. Les investissements cofinancés se sont chiffrés à un total de 103 millions d'euros.

Autres interventions accordés en 2022 et 2021 (en euros)

		Prêts de création-transmission	Prêts à moyen et long terme	Prêts indirect développement	Prêts entreprises novatrices	Prêts stratégiques	Total
Montants alloués	2022	313.000	23.590.000	14.862.305	0	495.000	39.755.305
	2021	935.000	0	1.840.000	582.000	15.000.000	18.375.000
Nombre de prêts	2022	3	4	14	0	1	22
	2021	8	0	3	1	1	13
Emplois salariés nouveaux	2022	10	3	106	0	0	119
	2021	14	0	33	30	30	107

Parmi les 6 demandes traitées dans le cadre de projets de création ou de transmission, 3 projets ont donné lieu à une décision positive et ont été soutenus à travers des prêts de création-transmission pour un total de 0,3 million d'euros. Ceci constitue une baisse de 66,5 % par rapport à l'exercice 2021 pendant lequel un total de presque 1 million a été accordé.

Au cours de l'exercice 2022, la SNCI a accordé quatre prêts à moyen ou à long terme pour un total de 23,6 millions euros tandis qu'en 2021 aucun prêt n'a pu être octroyé.

Courant 2022 la SNCI s'est vu allouer un total de 14,9 millions euros à travers un total de 14 prêts indirects développement alors qu'en 2021 le montant total se limitait à 1,8 millions euros. Ceci correspond donc à une hausse de plus de 700%.

Aucun prêt entreprises novatrices n'a été concédé courant 2022. S'y rajoute par contre un prêt stratégique pour un montant de 0,5 million d'euros.

2.2. LES OPÉRATIONS DE LA SNCI DÉCIDÉES AU COURS DES EXERCICES 1978-2022

Pour l'ensemble de son activité et depuis son démarrage le 1^{er} janvier 1978, la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 4.053,1 millions d'euros, ce qui représente une moyenne annuelle de 92,1 millions d'euros.

Abstraction faite des prêts accordés à la sidérurgie dans le cadre de la « section spéciale sidérurgie » d'un montant total de 194,9 millions d'euros, les interventions de la SNCI se chiffrent à 3.436,9 millions d'euros, soit 87,7 millions d'euros en moyenne par an.

Les crédits d'équipement y représentent 918,2 millions d'euros, soit 20,9 millions d'euros en moyenne annuelle.

Les prêts à moyen et à long terme destinés aux entreprises d'une certaine taille atteignent 1.569,6 millions d'euros. Il convient d'y ajouter les prêts communautaires (CECA/BEI) qui ne sont plus actifs aujourd'hui, destinés essentiellement à la même catégorie d'entreprises, pour un montant total de 41,5 millions d'euros ainsi que les financements à l'étranger d'un montant total de 7,1 millions d'euros.

Il est rappelé dans ce contexte que la SNCI gère un portefeuille de plus de 248 prêts à l'investissement, alloués à quelque 200 entreprises différentes.

Au total, le Conseil d'administration a accordé 104,0 millions d'euros de prêts à l'innovation depuis l'introduction de cette catégorie de prêts en 1983.

Depuis 2015, année de la mise en œuvre de produits nouvellement créés que sont le prêt indirect développement, le prêt direct Recherche, Développement et Innovation ainsi que le prêt Entreprises Novatrices, la SNCI a accordé des prêts pour un montant total de 24,06 millions d'euros.

Depuis 2002, année de la mise en place du produit du prêt de démarrage (converti par après en prêt de création-transmission), la SNCI a accordé des prêts pour un montant total de 16,0 millions d'euros, soit presque 0,4 million d'euros en moyenne annuelle.

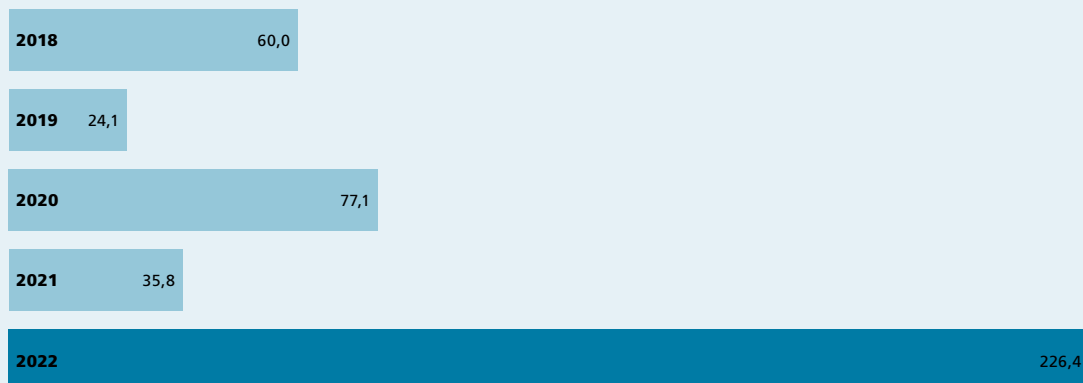
La SNCI a pris, depuis sa création, des participations pour un montant total de 827,6 millions d'euros. Compte tenu par ailleurs des prêts participatifs (converti par après en prêts stratégiques) d'un montant de 234,4 millions d'euros, la SNCI a apporté une contribution significative à l'amélioration de la structure financière de certaines entreprises-clé luxembourgeoises.

VUE D'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE LA SNCI DÉCIDÉES DU 1.1.1978 AU 31.12.2022

(En millions d'euros)

	Total 1978-2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total 1978-2022
1. Crédits à l'investissement:	2.557,2	55,6	5,9	46,8	17,5	48,3	2.731,3
1.1. Crédits d'équipement	852,9	11,1	4,4	7,6	17,5	24,7	918,2
1.2. Prêts à moyen et à long terme	1.460,8	44,5	1,5	39,2	0,0	23,6	1.569,6
1.3. Financements à l'étranger	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,1
1.4. Section spéciale « sidérurgie »	194,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	194,9
1.5. Prêts BEI/CECA	41,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,5
2. Financements RDI	109,5	0,2	0,1	1,3	2,4	14,9	128,4
2.1. Prêts à l'innovation	104,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	104,0
2.2. Facilité « UNI CRP »	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
2.3. Prêt indirect développement	3,2	0,2	0,1	1,3	1,8	14,9	21,5
2.4. Prêt entreprises novatrices	1,9	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	2,5
2.5. Prêt direct RD & I	0,06	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,06
3. Crédits à l'exportation	110,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	110,4
4. Opérations en fonds propres	852,6	4,2	18,1	24,0	15,9	163,2	1.078,0
4.1. Prêts de création-transmission	14,4	0,3	0,1	0,0	0,9	0,3	16,0
4.2. Prêts stratégiques	192,3	2,6	0,0	24,0	15,0	0,5	234,4
4.3. Prises de participation	645,9	1,3	18,0	0,0	0,0	162,4	827,6
5. Financements anti-crise	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	5,0
5.1. Financement spécial anti-crise	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	5,0
Total des opérations décidées	3.629,7	60,0	24,1	77,1	35,8	226,4	4.053,1

Total des opérations décidées:







LEO FOOD S. à r. l.
BRASSERIE LA FONTAINE

25 rue du fort Elisabeth,
1463 Place de Paris, Luxembourg



Participations

3.1 LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE LA SNCI

Le présent chapitre a pour but de présenter plus en détail un certain nombre de participations détenues par la SNCI. Les informations fournies ci-après reflètent la situation au 31 décembre 2022 sur base d'informations accessibles au grand public. Elles n'engagent pas la responsabilité de la SNCI.



CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.

WWW.CARGOLUX.COM

Cargolux a commencé ses activités en 1970 en opérant un seul Canadair CL-44. Au fil du temps, la flotte s'est constamment développée et a été modernisée régulièrement. En 2005, Cargolux a opté pour le Boeing 747-8F, puis, en 2022, pour le Boeing 777-8F, en vue du remplacement des avions du type 747-400F. Fin 2022, Cargolux opère 30 avions dont 14 avions du type Boeing 747-8F, 10 avions du type Boeing 747-400F, ainsi que six 747-400 ERF.

Depuis le 1er semestre 2009, Cargolux exploite à l'aéroport de Luxembourg son nouveau hangar « state of the art » d'une surface totale de 25.600 m² qui abrite tous les services liés à la maintenance. Il permet d'héberger simultanément deux avions de n'importe quel type existant à ce jour, y compris l'Airbus A380-900 et le Boeing 747-8.

Au cours des années les actionnaires de la société ont participé à différentes opérations de renforcement des fonds propres. Une augmentation de capital de 100 millions USD a été réalisée fin 2009. Les fonds propres de Cargolux ont été renforcés davantage moyennant l'émission d'un emprunt subordonné convertible de 100 millions USD en mars 2013, converti en capital à l'échéance, et une augmentation de capital de 175 millions USD en avril 2014.

En 2014, HNCA a rejoint le capital de Cargolux en tant qu'actionnaire stratégique en acquérant une participation de 35%.

Au 31.12.2022, la SNCI détient 2.233.766 actions représentant 10,67% du capital de Cargolux Airlines International S.A..

En 2018, la SNCI a participé à la création de Master LeaseCo S.A. qui a acquis, via deux filiales, deux avions de Cargolux pour les louer ensuite à nouveau à Cargolux. Cette transaction s'inscrit dans un ensemble de mesures prises pour soutenir la compétitivité de la société. L'actionnariat de Master LeaseCo S.A. est identique à celui de Cargolux Airlines International S.A..

En 2022, en moyenne, Cargolux a employé un total de 2.463 personnes au niveau mondial dont, au 31 décembre 2022, quelque 1.888 basées au quartier général de Cargolux à Luxembourg.

Exercice (chiffres consolidés)	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires (000 USD)	5.078.823	4.428.786	3.167.674	2.252.658
Résultat opérationnel (000 USD)	1.793.643	1.718.213	990.848	113.830
Résultat net (000 USD)	1.578.627	1.295.297	768.669	20.242

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) ont constitué le Luxembourg Future Fund prédécesseur (LFF I) en 2015. La taille du fonds s'élève à un montant global de quelque 150 millions d'euros dont 30 millions d'euros d'engagement du FEI et 120 millions d'euros de la SNCI. Les propositions d'investissement sont sélectionnées et préparées en toute indépendance par le FEI qui agit en tant que conseiller du fonds.

Le LFF I est organisé en deux sous-fonds, dont les engagements de mise sont les suivants :

- Quelque 60 millions d'euros sont dédiés au Luxembourg Future Fund – sous-fonds « VC fonds de fonds » ;
- 90 millions d'euros sont dédiés au Luxembourg Future Fund – sous-fonds « fonds de Co-investissements ».

Le LFF I réalise des investissements directs et indirects (ces derniers via son activité de fonds de fonds) dans les PME innovantes et technologiques en phase de démarrage ou de croissance. Les entreprises investies sont sélectionnées sur la base de deux critères clés cumulatifs du fonds qui sont la rentabilité financière et les retombées pour l'économie luxembourgeoise. Le LFF I applique une politique d'investissement en accord avec la base éthique et sociale de sa mission. Les entreprises sont actives dans les secteurs technologiques les plus variés (ICT, cleantech et autres, à l'exception du secteur des technologies de la Santé, disposant déjà de son propre fonds d'investissement).

Depuis sa création, le LFF I a décidé d'investir dans quatre fonds d'investissement établis à Luxembourg :

- Paladin European Cyber Fund SCSp-SIF, actif dans les services informatiques, de cyber sécurité aux entreprises, dans les secteurs des communications et de la mobilité ;
- Middlegame Ventures Fund I SCSp, spécialisé dans les jeunes entreprises Fintech essentiellement en Europe ;
- GP Bullhound Fund V SCSp, dont l'objectif est d'investir dans des entreprises européennes en phase de croissance et actives dans l'économie digitale, plus particulièrement les médias digitaux, les fintechs, les logiciels et les places de marché ;
- Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, un fonds européen d'investissement en capital risque ayant comme objectif de supporter les entreprises de « l'économie ouverte » à travers le monde entier. Il s'agit du premier fonds soutenu par le FEI à investir dans des actifs digitaux sous le programme pilote européen « InnovFin Artificial Intelligence and Blockchain Technology ».

Le LFF I a également décidé d'investir directement dans les entreprises suivantes :

- CrossLend GmbH (DE), Pagantis UK Limited (UK) (auparavant Digital Origin Technology Limited), LendInvest PLC (UK) et Solaris SE (auparavant solarisBank AG) (DE) actives dans le secteur des Fintech ;
- Spire Global, Inc. (USA), Iceye Oy (FIN), Northstar Earth & Space Inc. (CA) et ClearSpace Holding SA (LU), actives dans le secteur spatial ;
- Cyberhedge Europe SARL (LU) active dans le secteur de la cyber sécurité.

La période d'investissement du LFF I est venue à échéance en octobre 2022.

En 2022, la Banque a mis en place, sur la base d'un contrat fiduciaire, le Luxembourg Future Fund successeur (LFF II), pour lequel l'engagement financier de la SNCI s'élèvera à 160 millions d'euros. Il est complété par 40 millions venant du FEI, qui sera le manager du LFF II.

La stratégie d'investissement du fonds successeur est plus large, de sorte à englober également les entreprises industrielles et de service plus matures qui cherchent à se développer par l'innovation (au sens large, y compris les entreprises plus traditionnelles) et les fonds de type dette et/ou capital accompagnant leur développement. De plus il est proposé de financer à côté des entreprises et fonds non encore établis au Luxembourg ceux qui le sont déjà.

Rendu opérationnel en 2023, le LFF II n'a pas de participation au 31 décembre 2022.

À propos du FEI :

La principale mission du Fonds européen d'investissement (FEI) est de soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises européennes en leur facilitant l'accès au financement. Le FEI conçoit et met en oeuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinance ciblant spécifiquement ce segment du marché.

Son rôle consiste donc à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et à l'emploi. Avec des investissements dans plusieurs centaines de fonds, le FEI est un acteur de premier plan dans le capital-risque européen en raison de l'ampleur et de la portée de ses investissements, notamment dans la haute technologie et le capital-risque de départ.

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) a décidé d'investir en 2020 aux côtés d'investisseurs publics et privés (institutionnels et corporates) dans Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF (société d'investissement à capital variable – Fonds d'investissement alternatif réservé), un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur des sociétés actives dans le domaine de l'espace. Le montant souscrit lors de ce premier closing a atteint 70 millions d'euros d'engagements, desquels la SNCI a pris 10 millions d'euros. Le fonds a réalisé son closing final en 2021 à quelque 120 millions d'euros, et la SNCI a dans ce cadre augmenté son engagement à 18 millions d'euros.

Le fonds se concentre sur des entreprises en phase de croissance, mais également d'amorçage, développant des produits, services ou technologies innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur spatial, avec une priorité sur les entreprises générant déjà des revenus ou en présentant la capacité à court terme. Des critères non financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font également partie du cadre de sa stratégie d'investissement. Orbital Ventures General Partner S.à r.l. est le General Partner du fonds, et RSM Fund Management Luxembourg S.A. son Alternative Investment Fund Manager (AIFM).

Le fonds a réalisé les investissements suivants au 31.12.2022 :

- All.Space Networks Limited (anciennement Isotropic Systems LTD) (UK), produisant les premiers terminaux satellites multifaisceaux et à large bande passante mondiaux, soutenant la croissance de l'industrie satellitaire ;
- Vicarious FPC, Inc. (USA), qui propose la robotique-en-tant-que-service en utilisant des logiciels avancés pour automatiser les opérations et fournir aux clients l'accès à des solutions d'automatisation flexibles ;
- SeerAI, Inc. (USA), qui développe des produits d'analyse et une plateforme de produits-analytiques-en-tant-que-service qui permettra aux clients de générer des informations uniques et exploitables à partir de la fusion de sources de données publiques et privées, en particulier de données géospatiales ;
- Wakeo S.A.S. (FR), s'attaquant aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement internationale avec une visibilité multimodale en temps réel, des analyses avancées et un suivi des émissions environnementales ;
- Ellipsis Earth Intelligence B.V. (NL), qui construit une plateforme de données permettant de partager des informations géospatiales ;
- Recycleye Ltd (UK), qui utilise l'intelligence artificielle et les robots pour automatiser et accélérer le processus de gestion des déchets ;
- Fernride GmbH (DE), fournisseur de technologie-en-tant-que-service de logistique sans conducteur télécommandée et entièrement automatisée ;
- Mangata Networks LLC (USA), une société de télécommunications par satellite qui prévoit de construire une constellation de satellites de communication de grande capacité pour fournir une connectivité à large bande à n'importe quel point de la surface de la Terre ;
- The Exploration Company GmbH (DE), qui cherche à démocratiser l'accès à l'espace pour les entreprises non spatiales grâce à la prochaine génération de vaisseaux spatiaux ;
- Jua.ai AG (CH), qui construit le premier jumeau numérique du monde capable de modéliser l'intégralité de l'atmosphère et tous ses paramètres (y compris la météo) dans une grille de 250x250m ;
- Lunar Outpost EU (LU), qui développe des technologies et des produits avec des cas d'utilisation dans l'espace et sur terre (exemples plateforme de capteurs environnementaux / rovers lunaires) ;
- Lunasonde, Inc (USA), qui travaille sur une nouvelle technologie d'observation de la terre et de détection utilisant le radar via une constellation de satellites LEO qu'elle prévoit de construire ;
- Robco GmbH (DE), qui offre une solution d'automatisation de bout en bout pour les PME industrielles.

Exercice	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actifs nets (000 EUR)	53.976	39.176	7.710
Résultat net (000 EUR)	2.957	4.429	(2.383)
NAV/action ordinaire (EUR)	1.1009	1.0534	0.7595

ENCEVO S.A. est issue de la fusion des deux sociétés de distribution d'énergie luxembourgeoises, CEGEDEL S.A. et SOTEG S.A., et de la société allemande Saar Ferngas AG. CEGEDEL S.A. distribuait près de 70% de l'électricité consommée au Luxembourg et SOTEG S.A. était le premier distributeur de gaz naturel au Luxembourg. Saar Ferngas AG était la principale société de distribution de gaz dans la Sarre et la Rhénanie-Palatinat. Cette fusion a été initiée dans un but de renforcement des positions compétitives et ce par l'extension des offres d'électricité et de gaz naturel ainsi que par le développement commun de nouveaux projets d'énergies renouvelables.

La SNCI a apporté en date du 23 janvier 2009, ensemble avec les autres principaux actionnaires, sa participation de CEGEDEL S.A. de 11,89% à SOTEG S.A. dont elle était déjà actionnaire à hauteur de 10%. Une offre publique obligatoire a été lancée sur l'ensemble des actions CEGEDEL S.A. restant en circulation. Le nouveau groupe a finalement été constitué le 1er juillet 2009 par la restructuration voire la nouvelle dénomination de ses sociétés. Les activités du groupe ont été chapeautées sous la holding faîtière ENOVOS INTERNATIONAL S.A. (devenue ENCEVO S.A. fin 2016) qui initialement poursuivait ses activités principalement via ses filiales luxembourgeoises ENOVOS LUXEMBOURG S.A., le fournisseur d'énergie, et CREOS LUXEMBOURG S.A., l'opérateur de réseau. Début 2019 ENCEVO S.A. a regroupé ses activités dans le domaine des installations et services techniques autour de l'équipement du bâtiment, de la production décentralisée d'énergie et de l'efficacité énergétique dans sa filiale, Teseos Luxembourg S.A. (anciennement Enovos Services Luxembourg S.A.), qui assure une présence du groupe dans l'intégralité de la chaîne de valeur énergétique. ENCEVO DEUTSCHLAND GmbH, qui est directement détenue par la maison mère du groupe, poursuit les activités en Allemagne.

Début 2011, la Ville de Luxembourg est devenue actionnaire du groupe grâce à un apport de ses activités dans le domaine de l'énergie. ArcelorMittal Luxembourg S.A. qui, avec une participation de 23,48% était le deuxième actionnaire le plus important du groupe, a cédé en juillet 2012 ses actions à AXA Redilion ManagementCo S.C.A., une entité du groupe AXA Private Equity qui en 2013 est sortie du giron de l'assureur AXA et a été rebaptisée Ardian.

Début 2016, l'Etat luxembourgeois, la SNCI, la Ville de Luxembourg et AXA Redilion ManagementCo S.C.A./ Ardian Redilion ManagementCo S.C.A., actionnaires du groupe, ainsi que la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat ont acquis les 28,36% détenus par RWE AG et E.ON Ruhrgas International GmbH dans la société faîtière du groupe. Cette transaction reflète notamment la volonté du Gouvernement de détenir une majorité publique dans une société qui, avec ses réseaux énergétiques, est considérée clé pour la fourniture d'énergie du Luxembourg.

Au cours de l'année 2018, Electrabel S.A. (ENGIE S.A.) a cédé sa participation à POST Luxembourg et China Southern Power Grid International (Luxembourg) Co.,Ltd Sarl a acquis 24,92% de AXA Redilion ManagementCo S.C.A./ Ardian Redilion ManagementCo S.C.A..

Le groupe ENCEVO a employé en moyenne en 2022 2.521 collaborateurs.

La SNCI détient 14,2% du capital et des droits de vote d'ENCEVO S.A. qui n'est pas cotée.

Exercice (chiffres consolidés)	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires (000 EUR)	3.424.197	2.516.822	1.998.086	2.105.886
Résultat opérationnel (000 EUR)	114.598	97.406	54.331	82.237
Résultat net Part du Groupe (000 EUR)	85.166	62.403	18.396	49.716

Luxcontrol a été créée en 1978, lors de la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise, comme laboratoire d'analyse et d'essais sous le nom de Laborlux. En 1992, le TÜV Rheinland a rejoint l'actionnariat à hauteur de 56% et le nom de Laborlux a été changé en Luxcontrol. Le solde de l'actionnariat est détenu par ArcelorMittal et par la SNCI à hauteur de 22% chacun.

Luxcontrol est active dans le domaine de la gestion et de la maîtrise des risques liés à la Qualité, la Sécurité et l'Environnement.

Ses clients proviennent tant de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des services que du secteur public.

Luxcontrol a progressivement développé des prestations spécifiques pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la sécurité et la santé au travail ainsi que pour la qualité des produits et des services. Au fil du temps, Luxcontrol a aussi élargi sa présence géographique en créant des filiales/succursales à l'étranger, au Japon, en Chine, en Turquie, aux Etats-Unis et en France.

Fin 2022, Luxcontrol occupait 236 personnes dont 222 au Luxembourg.

Exercice	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires (000 EUR)	10.621	10.792	10.730	11.668
Résultat opérationnel (000 EUR)	3.285	2.932	2.345	3.681
Résultat net (EUR)	2.104	2.208	1.510	2.670

La société anonyme Luxtrust a été constituée avec un capital social de 4.500.000 euros en date du 18 novembre 2005 par l'Etat luxembourgeois, la SNCI et plusieurs acteurs des secteurs privé et public parmi lesquels on retrouve POST Luxembourg, la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, la BGL BNP Paribas, la Banque Internationale à Luxembourg et la Chambre de Commerce.

L'objet de Luxtrust S.A. est la mise en place et l'exploitation d'une plate-forme de certification électronique qui permet d'assurer un haut niveau de sécurité et de confidentialité aux échanges électroniques et de promouvoir ainsi le développement des activités en matière d'E-Banking, d'E-Business et d'E-Government auprès de tous les acteurs économiques. Luxtrust S.A. est présente en France depuis 2019 (filiales), en Belgique depuis 2020 (succursale), et à Monaco depuis 2022 (filiales).

Suite à une restructuration du capital de Luxtrust S.A. en 2012 et à plusieurs augmentations de capital qui se sont succédées depuis 2010, dont la dernière au premier trimestre 2017, le capital social s'élevait à 6.207.777 euros au 31.12.2017 dont la SNCI détenait 1.050.799 actions, représentant 16,93% du capital.

Au courant de l'année 2018, les actionnaires de Luxtrust S.A. ont accédé à la proposition d'un partenariat stratégique avec le groupe Italien Tinexta S.p.A. qui, par l'intermédiaire de sa filiale InfoCert S.p.A., est entré dans le capital de Luxtrust S.A. à hauteur de 50% pour créer de par cette joint-venture une grande autorité de certification européenne. Les actionnaires luxembourgeois, quant à eux, ont décidé dans le cadre de cette opération de joint-venture de regrouper leurs participations respectives dans Luxtrust S.A. dans une société de tête, Luxtrust Development S.A. qui elle détient 50% du capital de Luxtrust S.A..

A noter que POST Luxembourg a repris les actions d'InfoCert S.p.A. en décembre 2020.

Les deux co-actionnaires Luxtrust Development S.A. et POST Luxembourg ont procédé à une augmentation de capital de 6.600.000 euros dans Luxtrust S.A. en décembre 2021, portant le capital social à 19.015.554 euros.

Au 31.12.2022 la SNCI détient 16,93 % du capital de Luxtrust Development S.A. et donc indirectement 8,46% dans Luxtrust S.A..

En moyenne en 2022, Luxtrust S.A. occupait 78 personnes (Equivalent temps plein).

Exercice	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires (000 EUR)	21.138	18.312	14.439	15.743
Résultat opérationnel (000 EUR)	1.858	(1.372)	(3.455)	(1.431)
Résultat net (EUR)	1.797	(1.475)	(3.538)	(1.488)

SES offre des capacités de transmission par satellite et des services satellitaires aux médias, aux administrations publiques et aux entreprises.

Avec un total de quelque 70 satellites au 31.12.2022, dont une cinquantaine en orbite géostationnaire et 20 satellites en orbite terrestre moyenne, SES présente la première plateforme de distribution de services satellitaires au monde et est le leader mondial dans le domaine des solutions de communication par satellite.

Ainsi, les satellites opérés par SES diffusent plus de 8.000 chaînes de télévision dont quelque 3.200 chaînes en qualité HD, haute définition, ou UHD, ultra haute définition, vers 369 millions de foyers, soit plus d'un milliard de personnes, dans le monde entier. SES dessert une clientèle diversifiée d'entreprises à l'échelle mondiale, et fournit des services aux administrations publiques de divers pays (au 31.12.2022 approximativement 70% d'agences gouvernementales civiles et militaires américaines et approximativement 30% de clients gouvernementaux et institutionnels mondiaux). Par ses services de mobilité SES assure la couverture d'une très large partie du trafic maritime et aéronautique au monde.

Le groupe offre des solutions de connectivité par satellite déployables dans les services Cloud et avec la technologie 5G.

SES détient aussi des participations stratégiques dans plusieurs opérateurs satellitaires régionaux et opérateurs spécialisés dont CIEL au Canada, YahLive au Moyen-Orient, QuetzSat au Mexique et GovSat au Luxembourg.

Une croissance externe a été réalisée en 2022 avec l'acquisition de 100% de DRS Global Enterprise Solutions, Inc, fournisseur de solutions intégrées de télécommunications par satellite pour le gouvernement américain.

Dans le cadre du déploiement de la 5G aux USA nécessitant la libération d'une partie de la C-Band, SES doit libérer certaines capacités C-Band actuellement utilisées pour ses clients et assurer une continuité de services pour ces mêmes clients sur une autre partie de la C-Band.

Dans son calendrier de lancement 2023 - 2024, SES a prévu à ce jour la mise en orbite de quinze nouveaux satellites dont neuf en orbite terrestre moyenne pour O3B mPower, la nouvelle génération de satellites O3b (les deux premiers ayant été lancés fin 2022), et deux dans le cadre de la libération de certaines capacités C-Band aux USA (les trois premiers ayant été lancés fin 2022).

La SNCI est un des actionnaires fondateurs de SES. Au 31.12.2022, elle détient 60.607.161 actions de la catégorie B dans SES S.A., représentant 10,88% des droits de vote et 5,44% des droits économiques ainsi que 7.084.775 titres FDR représentant 1,59% des droits économiques.

Les FDR de SES sont cotés sur Euronext Paris et à la Bourse de Luxembourg.

Au 31.12.2022, le groupe SES occupe 2.298 personnes (Equivalent temps plein) dont 676 sur le site luxembourgeois de Betzdorf.

Exercice (chiffres consolidés)	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires (000 000 EUR)	1.944	1.782	1.876	1.984
Résultat opérationnel (000 000 EUR)	140	468	82	366
Résultat net (000 000 EUR)	(35)	446	(95)	276

SISTO Armaturen est spécialisée dans la production de vannes à membrane et d'actionneurs, en fonte et en acier inoxydable. Ces produits sont utilisés dans l'équipement d'immeubles ou d'installations industrielles les plus variés. Ainsi, ils se retrouvent entre autres dans les installations de l'industrie alimentaire, pharmaceutique, nucléaire ou encore de la biotechnologie et plus particulièrement dans les applications et les processus d'automatisation et les technologies de procédés.

Le capital social de SISTO S.A. s'élève à 6.000.000 euros. La SNCI détient une participation de 47,1%, le solde étant détenu par le groupe industriel allemand KSB SE & Co. KGaA (anciennement KSB AG) établi à Frankenthal en Rhénanie-Palatinat, qui est spécialisé dans la construction de pompes et de la robinetterie.

En moyenne en 2022, SISTO occupait 177 personnes sur son site industriel et administratif dans la zone industrielle à Echternach, adapté à ses besoins et doté d'un atelier de production moderne ainsi que de surfaces de bureau techniques et administratives. Au cours des dernières années, SISTO a continué ses efforts de modernisation de son outil de production. En 2022, SISTO a entamé les travaux d'agrandissement de l'atelier de fabrication existant. Enfin, SISTO a inauguré son nouveau centre technique fin février 2023. Celui-ci est doté d'équipements de démonstration pour la clientèle, et pour les activités de R&D. Il comporte en outre des surfaces de bureau supplémentaires.

Exercice	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Chiffre d'affaires (000 EUR)	32.478	28.003	19.424	21.396
Résultat opérationnel (000 EUR)	6.024	5.603	1.624	2.999
Résultat net (000 EUR)	4.632	4.156	1.210	2.219

3.2. PARTICIPATIONS DE LA SNCI - TABLEAU SYNOPTIQUE

AU 31 DECEMBRE 2022, LES PARTICIPATIONS DE LA SNCI INSCRITES AU BILAN SE DECOMPOSENT COMME SUIV (POUR PLUS DE DETAILS SUR CERTAINES PARTICIPATIONS, CF. AUSSI PARTIE 3.1 LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE LA SNCI) :

Dénomination sociale	Forme juridique	Siège social	Taux de détention SNCI -droits de vote ¹	Autres actionnaires - droits de vote ¹	
ADVENT LIFE SCIENCES FUND I LP	L.P.	Londres, UK	20,68 % ²	Fonds Européen d'Investissement	15,43 % ²
ArcelorMittal ³	S.A.	Luxembourg	1,06%	Etat Luxembourgeois Actionnaires importants Flottant	1,48 % 37,65 % 59,81 %
ArcelorMittal Schiffflange ⁴	S.A.	Esch-sur-Alzette	5,43 %	ArcelorMittal Belval & Differdange S.A. Groupe Bruxelles Lambert Autres	- - -
Cargolux Airlines International S.A.	S.A.	Sandweiler	10,67 %	LUXAIR S.A. HNCA (Luxembourg) S.à r.l. BCEE Etat Luxembourgeois	35,10 % 35,00 % 10,91 % 8,32 %
Digital Tech Fund ⁵ Series 1 Vintage Units	S.C.A	Luxembourg	14,75 %	Etat Luxembourgeois POST Capital S.A. SES Astra Services Europe S.à r.l. HIGH CAPITAL 1 SCSP Proximus Luxembourg S.A. BIL S.A. Suridam Invest III S.C.Sp. Université du Luxembourg Arduina S.C. Digital Tech Fund (GP) S.à r.l.	- - - - - - - - -
Series 2 Vintage Units			14,76 %		⁶ -
ENCEVO S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	14,20 %	Etat Luxembourgeois China Southern Power Grid International (Luxembourg) Co. LTD. S.à r.l. Administration Communale de La Ville De Luxembourg BCEE POST Luxembourg AXA Redilion ManagementCo S.C.A. et ARDIAN Redilion ManagementCo S.C.A.	28,00 % 24,92 % 15,61 % 12,00 % 4,71 % 0,56 %
EUREFI	S.A.	Longwy, France	7,42 %	Equipe de gestion IDELUX Développement s.c.r.l / SOGEPARLUX S.A. FPMEI / FFI BCEE ETHIAS S.A. SOGEPA S.A. / Région wallonne AUTRES	- - - - - -
EUROBETON HOLDING S.A.	S.A.	Contern	34,50 %	LBO Investments S.A.	65,50 %

Dénomination sociale	Forme juridique	Siège social	Taux de détention SNCI -droits de vote ¹	Autres actionnaires - droits de vote ¹	
FIELD SICAR S.C.A., en liquidation volontaire	S.C.A.	Pétange	14,33 %	FCIR	-
				BCEE	-
				BIP Investment Partners S.A.	-
				CEGEE	-
				Autres	-
Lux Development S.A.	S.A.	Luxembourg	1,75%	Etat Luxembourgeois	98,25 %
LUXCONTROL S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	22,00 %	TÜV International GmbH	56,00 %
				ArcelorMittal Luxembourg S.A.	22,00 %
Luxembourg Future Fund ⁷	S.A. SICAV FIS	Luxembourg			
Sous-fonds Co-Investissements			80,00%	Fonds Européen d'Investissement	20,00 %
Participations détenues					
<i>Crosslend GmbH, G.m.b.H, Berlin, Allemagne</i>					
<i>Cyberhedge Europe SARL, S.à.r.l, Luxembourg</i>					
<i>Iceye Oy, Limited Company, Espoo, Finlande</i>					
<i>LendInvest PLC, Public limited company, Londres, UK</i>					
<i>Pagantis UK Limited (auparavant Digital Origin Technology Limited), Private limited company, Londres, UK</i>					
<i>Solaris SE (auparavant solarisBank AG), SE, Berlin, Allemagne</i>					
<i>Spire Global, Inc., Corporation, San Francisco, USA</i>					
<i>Northstar Earth & Space Inc., Business Corporation, Montréal, Canada</i>					
<i>ClearSpace Holding SA, S.A., Luxembourg</i>					
Sous-fonds VC Fonds de fonds			80,00%	Fonds Européen d'Investissement	20,00 %
Participations détenues					
<i>Paladin European Cyber Fund, SCSp-SIF, SCSp, Luxembourg</i>					
<i>MiddleGame Ventures Fund I, SCSp, Luxembourg</i>					
<i>GP Bullhound Fund V SCSp, SCSp, Luxembourg</i>					
<i>Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, SCSp, Luxembourg</i>					
Luxembourg Future Fund successeur (LFF II) ^{7 8}	N/A	N/A	8	8	8
Activité de co-investissements			8	8	8
Activité de fonds de fonds			8	8	8
Luxtrust Development	S.A.	Luxembourg	16,93 %	Etat Luxembourgeois	38,58 %
				BCEE	-
				BGL BNP Paribas S.A.	-
				POST Luxembourg	-
				BIL S.A.	-
				BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.	-
				Autres	-
Master LeaseCo S.A.	S.A.	Strassen	10,67 %	LUXAIR S.A.	35,10 %
				HNCA (Luxembourg) S.à r.l.	35,00 %
				BCEE	10,91 %
				Etat Luxembourgeois	8,32 %
NORTHSTAR EUROPE S.A. ⁹	S.A.	Luxembourg	17,00 %	Northstar Trade Finance Inc.	66,00 %
				Office du Ducroire	17,00 %
Orbital Ventures S.C.A., SICAV-RAIF	S.C.A., SICAV-FIAR	Luxembourg	15.20%	Fonds Européen d'Investissement	-
				Etat Luxembourgeois	-
				OHB SE	-
				BCEE	-
				BGL BNP Paribas S.A.	-
				POST Capital S.A.	-
				SES S.A.	-
				BIL S.A.	-
				Orbital Ventures General Partner S.à.r.l.	-
				Orbital Ventures Associates SCSp	-
				Autres	-

Dénomination sociale	Forme juridique	Siège social	Taux de détention SNCI -droits de vote ¹	Autres actionnaires - droits de vote ¹
Paul Wurth Real Estate S.A.	S.A.	Luxembourg	18,84 %	SMS Investments S.A. 59,19 % BCEE 10,98 % Etat Luxembourgeois 10,98 %
RTL Group S.A. ³	S.A.	Luxembourg	0,20 %	Bertelsmann Capital Holding GmbH 76,28 % Flottant 23,52 %
SES	S.A.	Betzdorf		Etat Luxembourgeois - Actions de catégorie B 11,58 % BCEE - Actions de catégorie B 10,88 %
Actions de catégorie B			10,88 %	Actions nominatives 0,65 %
Actions de catégorie A (FdR) ³			1,59% ¹⁰	Flottant ¹¹ 66.01 %
SISTO ARMATUREN S.A.	S.A.	Echternach	47,15 %	KSB SE & Co. KGaA 52,85 %
Technoport S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	44,92 %	Etat Luxembourgeois 55,08 %

- ¹ La détention éventuelle d'actions propres par la participation n'a pas été considérée (pour autant que ne soit pas précisé autrement dans la suite du tableau).
- ² Le taux de participation reflète l'ensemble des montants contribués.
- ³ Au niveau comptable, ces participations sont comptabilisées dans le poste "actions et autres valeurs mobilières à revenu variable".
- ⁴ Les actions ont été cédées à l'actionnaire majoritaire fin janvier 2023 dans le cadre du processus de sortie des actionnaires minoritaires initié notamment suite à l'arrêt des activités opérationnelles en 2016.
- ⁵ La SNCI a décidé en 2022 de prendre sous certaines conditions une participation dans le sous-fonds 2 du Digital Tech Fund (DTF) à créer et ce maximum au prorata de sa participation actuelle (engagement) dans DTF (14.76%).
- ⁶ Les actionnaires sont identiques à ceux de Digital Tech Fund - Series 1 Vintage Units.
- ⁷ Instruments clés de la SNCI en matière de développement de l'écosystème capital-risque luxembourgeois qui visent notamment les activités entrepreneuriales étrangères contribuant à la diversification économique durable du pays en apportant de la substance économique dans les secteurs stratégiques clés.
Pour plus de détails sur le Luxembourg Future Fund, cf. aussi parties : rapport de gestion 2022 / 3.1 Les principales participations de la SNCI.
- ⁸ La SNCI a mis en place, sur la base d'un contrat fiduciaire, le fonds successeur Luxembourg Future Fund (LFF II) qui se caractérise par une stratégie élargie. L'engagement financier de la SNCI s'élèvera à 160 millions d'euros. Il est complété par 40 millions venant du Fonds Européen d'Investissement, qui sera le manager du LFF II. Le fonds ayant été rendu opérationnel en 2023, aucun apport en capital de la SNCI n'a été réalisé en 2022.
- ⁹ Dans le contexte d'un actionnaire défaillant, les droits de vote d'une partie des actions détenues par l'actionnaire majoritaire Northstar Trade Finance Inc. sont suspendus.
Vu la défaillance dudit actionnaire majoritaire, détenu par de grandes banques canadiennes, une avance actionnaire a été décidée (non déboursée) par les actionnaires minoritaires afin de permettre à NORTHSTAR EUROPE S.A., le cas échéant et sous certaines conditions, de mener à bien la mise en liquidation ordonnée de ses activités telle qu'en cours depuis 2017.
- ¹⁰ Les droits économiques sont considérés.
- ¹¹ Sont également incluses les actions de catégorie A (FdR) détenues par la SNCI, l'Etat luxembourgeois et la BCEE.





ANNEN PLUS S.A.
MANTERNACH

2 A Lambett
6850 Manternach



Relations internationales

4.1 L'ACCORD DE COOPÉRATION « NEFI »

NEFI a été créée le 12 juillet 1999 à Bruxelles par sept institutions financières, parmi lesquelles la SNCI, qui se sont regroupées par la signature d'un accord de coopération sous une dénomination commune : « Network of European Financial Institutions (NEFI) » www.nefi.eu.

Les institutions-partenaires ont pour trait commun d'être chargées, dans le cadre de l'exécution de leur législation nationale, d'une mission d'intérêt économique général par leur gouvernement respectif, notamment par le biais du financement des PME/PMI, de l'industrie, des infrastructures, du développement régional ou de la protection de l'environnement.

Le but de l'accord est, de façon générale, de développer au sein de l'Union européenne la coopération dans le secteur des PME et, plus particulièrement, dans les domaines du conseil et du financement.

Depuis la signature de l'accord de coopération, au total 16 nouveaux membres ont rejoint NEFI alors que deux l'ont quitté (la Deutsche Ausgleichsbank (DtA) a été absorbée par la KfW et la banque partenaire italienne Mediocredito Centrale S.p.A. (MCC). Les derniers membres qui ont rejoint NEFI courant 2022 représentent la Grèce et la Lituanie.

Au 31.12.2022 les membres du NEFI sont:

- ALMI Företagspartner AB, Suède
- Attistibas finanšu institūcija Altum, Lituanie
- AWS Austria Wirtschaftsservice GmbH, Autriche
- BGK Bank Gospodarstwa Krajowego, Pologne
- BDB Bulgarian Development Bank, Bulgarie
- Bpifrance, France
- BBB British Business Bank plc, Grande-Bretagne
- Croatiaoan Bank for Reconstruction and Development
- NDB National Development Bank, République Tchèque,
- Fund KredEx, Estonie
- Finnvera plc, Finlande
- HBOR Hrvatska banka za obnovu i razvitak, Croatie
- HDB Hellenic Development Bank, Grèce
- ICO Instituto de Crédito Oficial, Espagne
- KfW Bankengruppe, Allemagne
- MDB Malta Development Bank, Malta
- MFB Magyar Fejlesztési Bank Zártkörűen Működő Részvénytársaság, Hongrie
- SBCI Strategic Banking Corporation of Ireland, Irlande
- SID Slovene Export and Development Bank Inc., Sloveie
- Slovenská Záručná A Rozvojová Banka, Slovaquie
- SNCI Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Luxembourg

Un groupe de travail permanent (Permanent Working Group – PWG) est l'organe de travail du NEFI. Ce groupe se réunit périodiquement, en règle générale quatre fois par an, pour s'informer mutuellement sur les plus récents développements dans les différentes institutions et pour discuter et élaborer des positions communes sur des sujets d'actualité, présentant un intérêt commun pour les membres du NEFI. Les réunions du PWG sont organisées en alternance par les différents membres. Le PWG décide également de la représentation du NEFI dans des réunions externes, notamment avec les responsables de la Commission européenne, de la BEI ou du EIF.

Vu son activité croissante le NEFI dispose depuis 2009 d'un secrétariat basé à Bruxelles, occupé par une personne en charge de la coordination. Au cours de l'année sous revue le PWG s'est réuni trois fois ; ces groupes de travail ont été organisés en mars par SBCI Strategic Banking Corporation of Ireland, Irlande, en juin par la KfW Bankengruppe, Allemagne et en décembre par AWS Austria Wirtschaftsservice GmbH, Autriche.

Un groupe haut-niveau, le « High Level Meeting (HLM) », se réunit en principe tous les deux ans pour assurer l'échange au plus haut niveau, tirer le bilan des travaux réalisés et fixer des objectifs futurs. A cause de la crise sanitaire aucun HLM ne s'est réuni en 2020 et 2021. Au cours de l'année 2022, l'HLM a été organisé en septembre dernier par la Slovène Export and Development Bank a Lubljana.

4.2 L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES INVESTISSEURS DE LONG TERME (ELTI: EUROPEAN LONG-TERM INVESTORS)

La SNCI a rejoint l'ELTI en 2014. Les membres de l'ELTI sont généralement les banques de développement des Etats membres de l'Union Européenne. L'ELTI regroupe aussi quelques membres associés partageant les mêmes objectifs mais offrant des services divers.

L'ELTI a été créée en 2013 par 16 institutions financières européennes afin de promouvoir et d'attirer des investissements à long terme par :

- Le renforcement de la coopération, également au niveau opérationnel, entre institutions financières de l'Europe mais également avec des institutions de l'Union Européenne agissant en tant que financiers à long terme ;
- L'information des institutions européennes sur le rôle que peuvent jouer ses membres en tant qu'institutions et agences pour le financement à long terme ;
- L'information de ses membres sur des sujets en rapport avec l'Union Européenne ;
- L'échange d'informations et d'expériences entre membres et d'autres organisations ayant également pour objet la promotion du financement à long terme ;
- Le développement de concepts de financement à long terme et la promotion de la recherche académique sur les investissements à long terme ;
- La représentation, la promotion et la défense des intérêts communs de ses membres dans le domaine du financement à long terme.

Aujourd'hui, l'ELTI compte 21 membres, 9 membres associés et la Banque Européenne d'Investissement en tant qu'observateur.

MEMBRES:

Allemagne:

« KfW » Kreditanstalt für Wiederaufbau Bankengruppe

Autriche:

« OEKB » Österreichische Kontrollbank Aktiengesellschaft

Belgique:

« SFPI » Société Fédérale de Participations et d'Investissement

Bulgarie:

« BDB » Bulgarian Development Bank

Croatie:

« HBOR » Croatian Bank for Reconstruction and Development

Espagne:

« ICO » Instituto de Crédito Oficial

France:

« CDC » Caisse des Dépôts Groupe

« BPI » Bpifrance

Grèce:

« HDB » Hellenic Development Bank SA

Hongrie:

« MFB » Hungarian Development Bank

Irlande:

« SBCI » Strategic Banking Corporation of Ireland

Italie:

« CDP » Cassa Depositi e Prestiti

Lettonie:

« ALTUM » The Latvian Development Finance Institution

Lituanie:

« VIPA » Public Investment Development Agency

Luxembourg:

« SNCI » Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Malta:

« MDB » Malta Development Bank

Pays-Bas:

« IN-NL » Invest-NL

Pologne:

« BGK » Bank Gospodarstwa Krajowego

Portugal:

« BP » Banco Português de Fomento

République Tchèque:

« NRB » Národní Rozvojová Banka

Slovaquie:

« SIH » Slovak Investment Holding

Slovenie:

« SID » Slovenska Izvozna in Razvojna Banka

MEMBRES ASSOCIÉS:

Allemagne:

« NRW Bank » Nordrheinwestfalen Bank

Belgique:

« PMV » Participatiemaatschappij Vlaanderen

Bulgarie:

« FMFIB » Fund Manager of Financial Instruments in Bulgaria

Grèce:

« CDLF » Consignment Deposits and Loans Fund

Lituanie:

« INVEGA » Investment and business guarantees LTD

Turquie:

« TSKB » Turkije Sinai Kalkinma Bankasi

Europe:

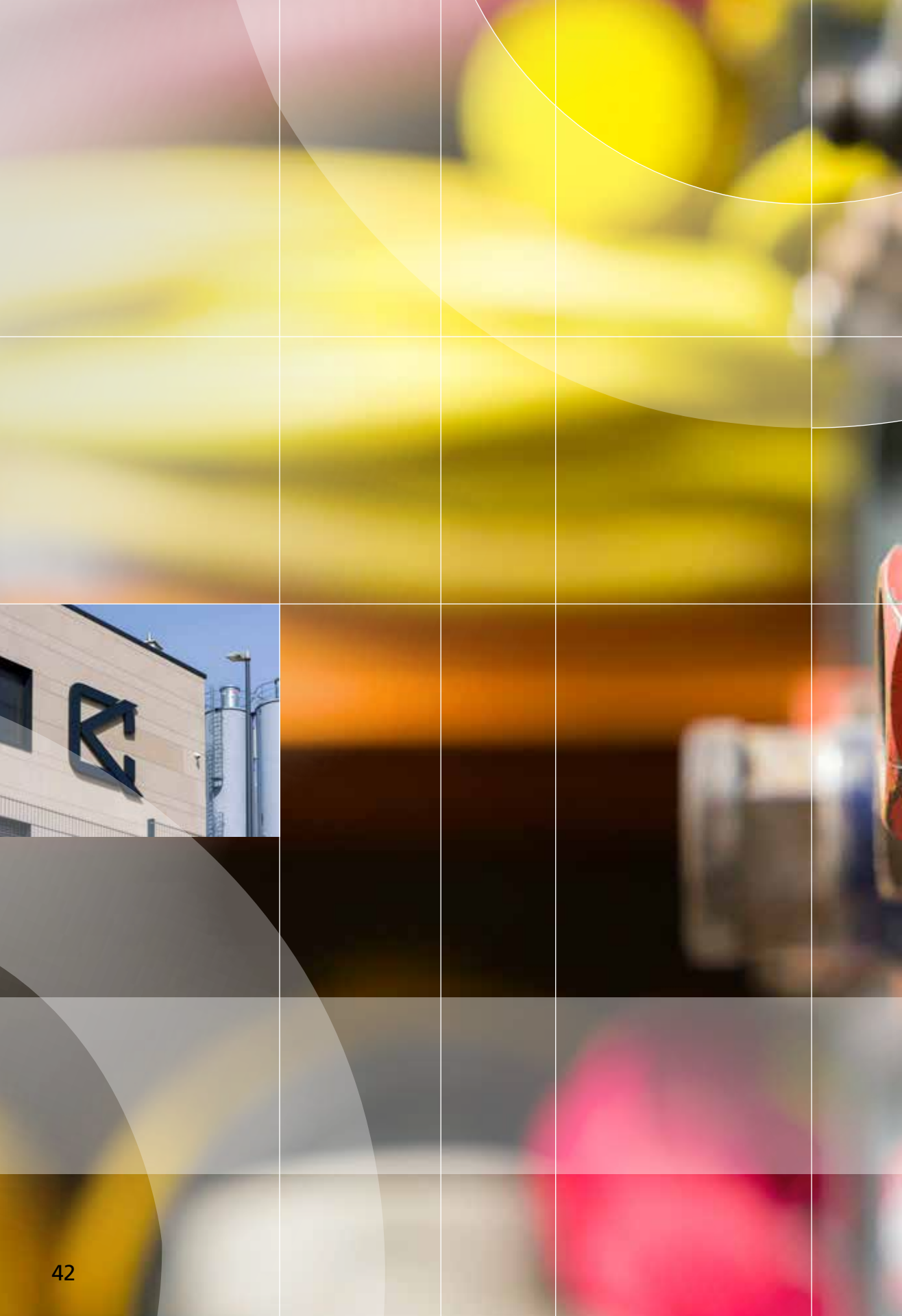
« CEB » Council of Europe Development Bank

Scandinavie:

« NIB » The Nordic Investment Bank

Association internationale:

« LTIIA » Long-Term Infrastructure Investors Association





KROMBACH CONSTRUCTIONS SÀRL
ERPELDANGE

2 op Rued 9148
Erpeldange-sur-Sûre



Comptes annuels



5.1. RAPPORT DE GESTION

De par la loi, la SNCI est investie d'une mission d'intérêt général de promotion du développement économique du Luxembourg. En tant qu'établissement bancaire de droit public, elle jouit de sa personnalité juridique propre.

En vue de remplir sa mission, elle accorde des prêts à l'investissement aux entreprises luxembourgeoises soit directement, soit indirectement par le biais des banques intermédiaires de la place. Elle octroie également des prêts de création ou de transmission aux petites et moyennes entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises, des prêts dans le cadre de reprises de fonds de commerce ou de rachat de parts, des cofinancements aux projets de recherche, développement-innovation, des prêts aux jeunes entreprises novatrices ainsi que des financements à l'étranger aux entreprises luxembourgeoises désireuses de s'implanter ou se développer à l'étranger. La SNCI prend et gère des participations dans des entreprises et fonds relevant d'une importance stratégique pour le développement et la diversification de l'économie luxembourgeoise. Les objectifs stratégiques de la SNCI englobent le financement de projets dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de l'industrie et de la logistique, de l'artisanat, de l'horesca et du commerce, les « fintech », les éco- et biotechnologies, ainsi que les technologies dans le domaine de l'espace.

Les projets accompagnés doivent être consistants avec la base éthique et sociale de la mission de la SNCI.

La loi modifiée du 2 août 1977 portant création de la SNCI, les règlements grand-ducaux qui l'exécutent, ainsi que les lois et règlements relatifs au secteur financier luxembourgeois fixent le cadre des interventions de la Banque en matière de prêts et de prises de participations. Ils définissent sa mission, sa gouvernance, ses principales conditions d'intervention (les conditions d'octroi, les caractéristiques de durée, les niveaux d'intervention, les exigences en matière d'identification des contreparties) et sa politique en matière de gestion de risques. Des procédures internes ont été mises en place de manière à assurer la mise en pratique des droits et obligations y relatifs.

Depuis le 1er janvier 2023, toutes les décisions de crédit au-delà de 500.000 euros sont prises par le Conseil d'Administration. Un certain nombre d'opérations de prêts plus significatives, ainsi que toutes les prises de participations doivent en sus être approuvées par les Ministres compétents de la Banque, voire le Gouvernement en Conseil.

En ce qui concerne l'appréciation, le suivi et le contrôle des risques liés à l'exécution de sa mission, la SNCI maintient, conformément à son statut de banque de développement publique, un profil de risque global prudent. De par sa mission, elle est essentiellement exposée au risque de crédit, de contrepartie et de concentration. Elle est aussi exposée au risque de compliance, c'est-à-dire au risque de préjudice qu'elle pourrait subir si ses activités n'étaient pas exercées conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur, ainsi qu'au risque de réputation pouvant, le cas échéant, en découler. La Banque a défini un appétit de risque prudent qui assure notamment que toutes les décisions de financement, ainsi que leur exécution sont en accord avec une approche durable en matière de gestion des risques, conformément à la mission à long terme de la SNCI. La diversification du portefeuille de la Banque est de sorte que l'allocation de ses fonds respecte ce profil global.

La crise sanitaire qui perdure depuis le début de l'année 2020 n'a pas eu d'impact négatif notable ni sur l'activité, la situation financière ou l'organisation de la SNCI.

Le Conseil d'Administration de la SNCI a décidé en 2022 des co-financements globaux, tous instruments confondus, pour un montant total de plus de 426 millions d'euros, contre quelque 36 millions d'euros en 2021.

Le SNCI a accordé 37 crédits d'équipement pour un montant total de 24,7 millions d'euros à des PME luxembourgeoises, contre 17,5 millions de crédits d'équipement en 2021. Ce sont les entreprises du secteur de l'artisanat (10,3 millions d'euros) qui se sont vues octroyer la plus grande partie de crédits d'équipements. 8,7 millions d'euros de crédits d'équipement ont été accordés aux PME de l'horesca et 3,3 millions d'euros de crédits d'équipement ont été octroyés aux PME industrielles. Enfin, 2,4 millions de crédits d'équipement ont cofinancé des projets de PME du secteur du commerce.

La SNCI a en 2022 accordé des prêts à moyen ou à long terme à des grandes entreprises luxembourgeoises pour 23,6 millions d'euros ainsi que 14 prêts indirects développement pour près de 15 millions d'euros. Elle a accordé des prêts de création/transmission pour plus de 300.000 euros à des entreprises nouvellement établies.

En ce qui concerne le volet participations, la Banque a décidé les opérations suivantes en 2022. La Banque a mis en place, sur la base d'un contrat fiduciaire, le Luxembourg Future Fund successeur (LFF II), pour lequel l'engagement financier de la SNCI s'élèvera à 160 millions d'euros. Il est complété par 40 millions venant du Fonds Européen d'Investissement, qui, à l'instar du Luxembourg Future Fund prédécesseur (LFF I), sera le manager du LFF II. La période d'investissement du fonds prédécesseur est venu à échéance en octobre 2022. La stratégie d'investissement du fonds successeur est plus large, de sorte à englober également les entreprises industrielles et de service plus matures qui cherchent à se développer par l'innovation (au sens large, y compris les entreprises plus traditionnelles) et les fonds de type dette et/ou capital accompagnant le développement des PME. De plus il est proposé de financer à côté des entreprises et fonds non encore établis au Luxembourg ceux qui le sont déjà.

Dans le contexte de la crise énergétique actuelle et dans le cadre des financements bancaires accordés au groupe Encevo, la SNCI a décidé, aux conditions de marché, une garantie de maximum 200 millions d'euros dont 48 millions d'euros ont été octroyés au 31 décembre 2022.

Une prise de participation additionnelle a été décidée en 2022 par le Conseil d'Administration de la SNCI dans le cadre du dossier Digital Tech Fund (DTF), pour lequel la Banque a décidé de prendre sous certaines conditions une participation dans le sous-fonds 2 du DTF à créer et ce maximum au prorata de sa participation actuelle dans DTF (14,76%).

Vu la défaillance de l'actionnaire majoritaire de Northstar Europe S.A., détenu par de grandes banques canadiennes, une avance actionnaire a été décidée (non déboursée) par les actionnaires minoritaires afin de permettre à Northstar Europe S.A., le cas échéant et sous certaines conditions, de mener à bien la mise en liquidation ordonnée de ses activités telle qu'en cours depuis 2017.

La SNCI a encore réalisé en 2022 trois investissements via le Luxembourg Future Fund prédécesseur (LFF I), qui est son instrument clé en matière de développement de l'écosystème capital risque luxembourgeois à travers ses investissements dans des fonds d'investissement et des entreprises innovantes apportant une substance économique dans les secteurs stratégiques du pays. Un premier investissement complémentaire a été effectué dans Cyberhedge Europe SARL, à Luxembourg et un deuxième, également complémentaire, dans Northstar Earth & Space Inc., société active dans le domaine de l'espace, au Canada et à Luxembourg. Un dernier investissement de la SNCI à travers le LFF a été fait dans ClearSpace Holding SA établie au Luxembourg, une entreprise d'origine suisse spécialisée dans l'entretien en orbite et l'enlèvement de débris spatiaux.

La SNCI a continué en 2022 à implémenter les décisions prises au niveau de ses autres participations dans des fonds d'investissement, à savoir dans :

- Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement alternatif réservé), un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur les sociétés en phase de démarrage développant des technologies innovantes dans le domaine du secteur spatial, et dans,
- Digital Tech Fund S.C.A., un fonds d'investissement luxembourgeois visant les start-ups ICT (technologies de l'information et des communications) et en particulier les domaines de la cybersécurité, « fintech », « big data », « digital health », « Internet of things ».

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 35,63 millions d'euros contre 77,86 millions d'euros en 2021. Il faut se rappeler que le bénéfice exceptionnel de 2021 était très largement expliqué par la plus-value réalisée lors de la cession de la participation dans Paul Wurth S.A. ensemble avec L'Etat et la Banque et Caisse d'Épargne de l'État ("Spuerkeess").

Le résultat de l'exercice est intégralement affecté aux réserves, conformément à la loi organique de la SNCI.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs intervenus depuis la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2022.

Suite notamment à l'invasion russe de l'Ukraine, l'environnement macroéconomique s'est détérioré en 2022 avec une inflation croissante, une crise énergétique en Europe, des chaînes d'approvisionnement perturbées, un pessimisme grandissant au niveau des consommateurs et une baisse de confiance des entreprises. Compte tenu de toutes ces incertitudes macro-économiques, on ne peut pas exclure certains impacts négatifs futurs sur la situation financière de la Banque.

Les derniers exercices montrent les impacts importants que des événements isolés peuvent avoir sur les résultats de Banque. Cette évolution souligne l'importance de développer autant que possible de façon complémentaire les deux piliers de l'activité de la SNCI, crédits et participations afin de disposer de flux de revenus et de trésorerie diversifiés et ainsi d'une base financière stable. Le bilan solide de la SNCI lui permet de continuer à réaliser sa mission de banque de développement dans l'intérêt général du développement économique durable du Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2023

Le Conseil d'Administration



RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Société Nationale de Crédit et d'Investissement (la « Banque » ou « SNCI ») comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRE SUJET

Nous attirons votre attention sur le fait que l'audit des comptes annuels de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été effectué par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans un rapport en date du 24 février 2022.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

EVALUATION DES PARTICIPATIONS

DESCRIPTION

Au 31 décembre 2022, les participations représentent 23,18% du total du bilan. Les participations sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. La Banque examine régulièrement la valeur des participations et apprécie s'il existe une indication qu'une participation a pu se déprécier. En cas de dépréciation d'une participation, une correction de valeur correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur d'évaluation inférieure est constituée.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance relative dans les comptes annuels de la Banque et du jugement nécessaire à l'appréciation des potentielles corrections de valeur.

APPROCHE D'AUDIT

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'environnement de contrôle relatif à l'évaluation des participations;
- prendre connaissance de et apprécier l'existence d'indicateurs de dépréciation sur base des informations et documents disponibles;
- apprécier la valeur d'évaluation sur base des méthodes d'évaluation retenues par le Conseil d'Administration et des hypothèses sous-jacentes et dans le cas où cette valeur a été inférieure à la valeur d'acquisition apprécier le montant des corrections de valeur;

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments

- probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation;
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous conformons aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegardes appliquées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le soussigné Yves Thorn, associé et représentant de KPMG Audit S.à r.l. (référé dans le présent rapport par "nous" ou "notre"), a été désigné, par la Chambre des Députés, en date du 12 juillet 2022, comme Réviseur d'Entreprises agréé de la SNCI. La durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 1 an.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Luxembourg, le 23 mars 2023
KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



5.3. BILAN

au 31/12/2022 (exprimé en EUR)

ACTIF	2022	2021
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note 18)	317.117	395.392.084
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 9 et 18)	950.475.445	543.645.042
- à vue	5.519.189	27.806.205
- autres créances	944.956.256	515.838.837
<i>dont: crédits d'équipement et prêts indirects développement</i>	<i>35.456.257</i>	<i>30.038.837</i>
Créances sur la clientèle (Notes 4, 9 et 18)	84.260.486	80.789.549
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 5 et 18)	148.630.401	154.879.172
Participations (Notes 6.1, 6.3, 7 et 9)	371.539.389	348.451.481
Actifs corporels (Note 7)	16.351.017	15.311.829
Autres actifs (Note 8)	29.639.198	28.392.349
Comptes de régularisation	1.346.810	77.235
TOTAL DE L'ACTIF	1.602.559.863	1.566.938.741

au 31/12/2022 (exprimé en EUR)

PASSIF	2022	2021
Dettes envers la clientèle (Notes 10 et 18)	30.000.000	30.000.000
autres dettes	30.000.000	30.000.000
à terme ou à préavis	30.000.000	30.000.000
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 18)	461.160	461.160
bons et obligations en circulation	461.160	461.160
Autres passifs	236.278	164.895
Comptes de régularisation	524.100	1.977.148
Provision (Note 12)	1.930.648	554.416
autres provisions	1.930.648	554.416
Fonds pour risques bancaires généraux	294.750.000	294.750.000
Capital souscrit (Note 13)	375.000.000	375.000.000
Réserves (Note 14)	864.031.122	786.169.791
Résultat de l'exercice	35.626.555	77.861.331
TOTAL DU PASSIF	1.602.559.863	1.566.938.741

HORS-BILAN

au 31/12/2022 (exprimé en EUR)

HORS - BILAN	2022	2021
Engagements (Note 16)	274.269.970	104.569.076
Passif éventuel (Note 17)	200.068.000	15.300.000
- Dont garanties octroyées	48.068.000	188.000
- Dont garanties accordées	152.000.000	

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

5.4. COMPTE DE PROFITS ET PERTES

au 31/12/2022 (exprimé en EUR)

CHARGES	2022	2021
Intérêts et charges assimilées (Note 19)	2.407.419	3.954.244
Commissions versées	253.067	249.845
Frais généraux administratifs	5.384.037	5.044.989
Frais de personnel (Notes 20 et 21)	2.811.231	2.678.101
dont:		
salaires et traitements	1.758.538	1.808.769
charges sociales	582.151	415.697
<i>dont : charges sociales couvrant les pensions</i>	451.661	282.305
autres frais administratifs (Note 25)	2.572.806	2.366.888
Corrections de valeurs sur actifs corporels (Note 7)	63.737	84.425
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 4 et 12)	2.573.831	275.029
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Notes 5, 6 et 7)	6.707.262	5.597.410
Autres charges d'exploitation	2.485.530	107.925
Bénéfice de l'exercice (Note 27)	35.626.555	77.861.331
TOTAL CHARGES	55.501.438	51.807.197

au 31/12/2022 (exprimé en EUR)

PRODUITS	2022	2021
Intérêts et produits assimilés (Note 23)	4.909.156	2.460.011
Revenus de valeurs mobilières (Note 26)	42.046.837	26.914.357
- revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable (Note 26)	8.418.355	6.037.975
- revenus de participations (Note 26)	33.628.482	20.876.382
Commissions perçues (Note 23)	-	50.000
Bénéfices provenant d'opérations financières (Note 24)	3.676.126	5.600.326
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 4 et 12)	1.579.506	477.838
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Notes 6 et 7)	2.223.775	330.252
Autres produits d'exploitation (Note 23)	1.066.038	57.342.414
dont: <i>plus-values sur cession de participations</i>	168.277	57.110.786
TOTAL PRODUITS	55.501.438	93.175.198

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

5.5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2022

1. GÉNÉRALITES

1.1 MISSION ET ACTIVITÉS DE LA SNCI

La SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT ET D'INVESTISSEMENT (la « SNCI » ou la « Banque ») est un établissement bancaire de droit public jouissant de la personnalité juridique et dont le capital appartient à l'Etat dans son intégralité. La SNCI a été instituée par la loi du 2 août 1977 telle que modifiée.

La SNCI a pour objet de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et de prestations de services, ces dernières devant avoir une influence motrice sur le développement économique. Ces opérations d'investissement doivent être conformes aux exigences en matière d'environnement et d'aménagement général du territoire, participer à l'intérêt économique général et être susceptibles de contribuer soit à l'expansion et à l'amélioration structurelle de l'économie, soit à une meilleure répartition géographique des activités économiques.

Pour réaliser son objet, la SNCI peut accorder des crédits d'équipement, des prêts à moyen et long terme, des prêts indirects développements, des prêts de création/transmission, des prêts recherche-développement-innovation, des prêts à l'étranger ainsi que des prêts « entreprises novatrices ». En vue de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et commerciales constituées sous la forme de sociétés anonymes ou de sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le principal établissement est au Grand-Duché de Luxembourg, la SNCI peut, avec l'autorisation des Ministres compétents :

- a) Faire partie d'associations, de groupes, syndicats d'étude ou de recherche, constitués en vue de la création ou de la réorganisation d'entreprises ;
- b) Apporter une partie du capital lors de la constitution d'une société, prendre part à une augmentation de capital ou exercer les droits de souscription acquis en qualité d'ancien associé ;
- c) Acquérir d'une autre manière une participation dans le capital ;
- d) Souscrire des obligations convertibles en actions.

La SNCI a également pour objet d'acquérir et de gérer des valeurs mobilières qui lui sont cédées par l'Etat ainsi que celles qui pourraient lui échoir par donation ou par testament.

1.2 COMPTES ANNUELS

L'exercice de la Banque commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Au vu des dispositions de la loi du 17 juin 1992, telle qu'amendée, sur les comptes annuels et consolidés des établissements de crédit, ainsi que des dispositions statutaires et autres en matière de contrôle de ses participations et des parts dans des entreprises liées, la SNCI n'est pas obligée d'établir des comptes consolidés.

1.3 CLASSIFICATION STANDARD EUROPÉEN SEC 2010

En septembre 2014 est entré en vigueur le nouveau standard européen SEC 2010 pour le calcul des comptes nationaux ; celui-ci représente une révision méthodologique de la version précédente de 1995. Eurostat avait publié un avis le 27 août 2014 concernant la classification sectorielle de la SNCI dans lequel il concluait, sur la base d'une recommandation formulée par STATEC, que la SNCI devait être considérée comme une entité ayant les caractéristiques d'une institution financière captive contrôlée par les pouvoirs publics et donc par conséquent être classée dans le secteur des administrations publiques (S.13). Jusqu'à cette date, dans le cadre du standard européen SEC1995 pour le calcul des comptes nationaux, la SNCI avait été classée dans le secteur financier (S.12).

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la SNCI sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 17 juin 1992, telle que modifiée, relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et la réglementation, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les chiffres de l'annexe aux comptes annuels sont indiqués en euros.

2.1 CONVERSION DES DEVISES

Le capital social de la SNCI est exprimé en euros (EUR) et la comptabilité est tenue dans cette devise.

Les postes de l'actif, du passif et du hors-bilan libellés dans une devise autre que l'euro sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date du bilan.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement au compte de profits et pertes.

Les résultats de change qui découlent de ces principes d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.2. ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient diminué de la valeur des amortissements cumulés. La valeur des actifs corporels est amortie sur base de leur durée d'utilisation prévisible. Les actifs corporels comprennent également des terrains. Les terrains ne sont pas amortis.

Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit :

	TAUX D'AMORTISSEMENT	MODE
Constructions	2 %-10 %	linéaire
Installations techniques, matériel et mobilier	10 %-25 %	linéaire
Matériel roulant	25 %	linéaire

2.3. ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variables sont incluses dans le portefeuille de placement. Les valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'évaluation et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. La valeur d'évaluation est définie comme étant le cours boursier au jour de l'établissement des comptes annuels ou à défaut la valeur probable de réalisation ou le cours qui reflète le mieux la valeur intrinsèque des titres.

2.4. PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisations sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur de marché et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.5. CORRECTIONS DE VALEURS SPÉCIFIQUES SUR CRÉANCES DOUTEUSES ET CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES

Les corrections de valeur spécifiques constituées sur les créances pour lesquelles la SNCI estime que le recouvrement est incertain sont déduites de l'actif. Les corrections de valeur sont tenues dans la même devise que le risque qu'elles couvrent.

2.6. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

La SNCI a créé un fonds pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir des risques particuliers inhérents aux opérations bancaires, en accord avec l'article 63 de la loi du 17 juin 1992 telle que modifiée relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les affectations au fonds ne sont sujettes à aucune limite quantitative. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

3. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les échéances des créances sur les établissements de crédit sont renseignées dans la note 18.2 « Analyse des instruments financiers ». Les crédits d'équipement accordés sont inclus dans le poste « Créances sur les établissements de crédit ». En effet, la présentation de la demande d'un crédit d'équipement, ainsi que les versements et le remboursement de ce dernier, se font par l'intermédiaire des banques agréées par les Ministres des Finances et de l'Economie. Selon l'article 10 du règlement Grand-Ducal du 18 janvier 2005, la SNCI a constitué un fonds de garantie pour les crédits d'équipement auquel peuvent recourir les établissements de crédit en cas de défaut définitif de paiement du bénéficiaire du crédit. Au 31 décembre 2022, le fonds de garantie s'élève à EUR 16 329 164 (2021 : EUR 16 283 619). Au cours de l'exercice 2022, aucune demande de recours au fonds de garantie n'a été reçue (2021 : EUR 165 220). Ce poste est composé du montant brut des crédits d'équipement et des prêts indirects développement.

Au 31 décembre 2022, les montants bruts des crédits d'équipement, avant déduction du fonds de garantie, sont les suivants:

	2022 (EUR)	2021 (EUR)
Crédits d'équipement	42.660.852	42.120.989

Au 31 décembre 2022, les montants bruts des prêts indirects développements sont les suivants:

	2022 (EUR)	2021 (EUR)
Prêts indirects développement	9.124.568	4.201.467

4. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les échéances des créances sur la clientèle sont renseignées dans la note 18.2 « Analyse des instruments financiers ».

Ce poste comprend les prêts directs accordés à la clientèle. La répartition de ces prêts est la suivante :

	2022 (EUR)	2021 (EUR)
Prêts à moyen et long terme, prêts participatifs et prêts entreprises novatrices	83.383.956	79.877.875
Prêts de création/transmission	876.530	844.135
Prêt à l'étranger	-	67.539
TOTAL	84.260.486	80.789.549

Les valeurs indiquées s'entendent nettes des corrections de valeur spécifiques.

	2022	2021
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	1.964.041	2.262.382
Dotations de l'exercice	1.152.059	179.497
Utilisations de l'exercice	- 226.680	- 96.277
Reprises de l'exercice	- 1.352.826	- 381.561
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	1.536.594	1.964.041

Valeur brute des créances sur la clientèle à la fin de l'exercice	85.797.080	82.753.590
--	-------------------	-------------------

Valeur nette comptable des créances sur la clientèle à la fin de l'exercice	84.260.486	80.789.549
--	-------------------	-------------------

Au 31 décembre 2022, les corrections de valeur s'élèvent à EUR 1.536.594 (2021 : EUR 1.964.041).
Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, il n'y a pas de créances sur entreprises liées.

5. ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont des valeurs admises à une cote officielle et font partie du portefeuille de placement. Au 31 décembre 2022, la SNCI détient les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable suivantes :

Désignation	Pourcentage de détention 2022 %	Nombre de parts ou actions 2022	Prix acquisition 2022 (EUR)	Prix acquisition 2022 (EUR)
ArcelorMittal S.A.	1,06	9.336.135	102.344.195	102.344.195
RTL Group S.A.	0,20	302.829	3.139.926	3.139.926
SES S.A. FDR ⁽²⁾	1,59 ¹	7.084.775	96.180.277	96.180.277
			201.664.398	201.664.398

La valeur comptable nette des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable au 31 décembre 2022 est de EUR 148.630.401 (2021 : EUR 154.879.172).

La valeur d'évaluation de ces actions et autres valeurs mobilières à revenu variable s'élève à EUR 284.525.373 (2021 : EUR 326.278.459).

⁽¹⁾ La SNCI a acquis les « fiduciary depositary receipt » FDR de SES S.A. lors d'un programme de rachat de titres en échange d'actions B initié par la société en 2007 et 2008.

⁽²⁾ A noter que le cours de bourse des actions de SES S.A. s'élevait à la date de clôture des comptes annuels au 31 décembre 2022 à EUR 6,090 (servant de base à la détermination de la valeur d'évaluation dans les comptes annuels de la SNCI) et à la date de l'arrêté des comptes annuels 2022 à EUR 6,094 (au cours de clôture au 22 mars 2023)

6. PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

6.1. PARTICIPATIONS

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les participations inscrites au bilan se décomposent comme suit:

Nom des participations détenues dont les parts ne sont pas cotées	Siège social	Pourcentage de droits de vote 2022	Prix d'acquisition 2022 (EUR)	Prix d'acquisition 2021 (EUR)
Advent Life Sciences Fund I LP (a)	Londres	20,68% ⁽¹⁾	4.755.318 ⁽²⁾	4.540.907 ⁽²⁾
ArcelorMittal Schifflange S.A. (b)	Esch-sur-Alzette	5,43%	3.150.599	3.150.599
Cargolux Airlines International S.A. (c)	Sandweiler	10,67%	45.919.784 ⁽³⁾	43.243.900 ⁽³⁾
CD-PME S.A. (d)	Luxembourg	-	-	1.230.961
DI S.A. (e)	Luxembourg	-	-	2.218.845
Digital Tech Fund S. C. A. (f)	Luxembourg			
- Digital Tech Fund S. C. A. Vintage 1		14,75%	1.245.000	1.170.000
- Digital Tech Fund S. C. A. Vintage 2		14,76%	1.410.000	1.050.000
Encevo S.A.	Esch-sur-Alzette	14,20%	102.315.831	102.315.831
Eurefi S.A.	Longwy	7,42%	2.533.058	2.533.058
Eurobéton Holding S.A.	Contern	34,50%	3.323.000	3.323.000
Field Sicar S.C.A.	Pétange	14,33%	1.277.420	1.277.420
IP-R Holding S.à.r.l. (g)	Luxembourg	-	-	4.930
Lux-Development S.A.	Luxembourg	1,75%	4.338	4.338
Luxcontrol S.A.	Esch-sur-Alzette	22,00%	425.385	425.385
Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS (h):	Luxembourg			
- Compartiment Co-Investments		80,00%	62.034.464	54.434.464
- Compartiment VC Funds of Funds		80,00%	43.056.214	31.056.214
Luxtrust Development S. A.	Luxembourg	16,93%	1.056.216	1.056.216
Master LeasCo S. A. (i)	Strassen	10,67%	1.309.957 ⁽³⁾	1.257.892 ⁽³⁾
Northstar Europe S.A. (j)	Luxembourg	17,00% ⁽⁴⁾	850.000	850.000
Orbital Ventures, S.C.A., SICAV-RAIF (k)	Luxembourg	15,20%	7.452.347	5.652.347
Paul Wurth Real Estate S.A.	Luxembourg	18,84%	2.731.856	2.731.856
Sisto Armaturen S.A.	Echternach	47,15%	2.828.826	2.828.826
SES S.A. (actions B)	Betzdorf	10,88%	87.174.904	87.174.904
Technoport S.A.	Esch-sur-Alzette	44,92%	4.420.000	4.420.000
Total			379.274.517	357.951.894

⁽¹⁾ Le taux de participation reflète l'ensemble des montants contribués

⁽²⁾ Prix d'acquisition en GBP (converti en EUR)

⁽³⁾ Prix d'acquisition en USD (converti en EUR)

⁽⁴⁾ Dans le contexte d'un actionnaire défaillant, les droits de vote d'une partie des actions détenues par l'actionnaire majoritaire Northstar Trade Finance Inc. sont suspendus.

2022

379.274.517

2021

357.951.894

6. PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES (SUITE)

6.1. PARTICIPATIONS (SUITE)

Compte tenu des corrections de valeur sur les participations s'élevant à EUR 7.735.129 (2021 : EUR 9.500.413), la valeur nette comptable des participations au 31 décembre 2022 est de EUR 371.539 389 (2021 : EUR 348.451.481).

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la SNCI ne détient pas de participation dans des établissements de crédit.

- a) En 2022, la Banque a répondu aux appels de fonds de Advent Life Sciences Fund I. LP, fonds actif dans le domaine des technologies de la santé, pour un montant de GBP 402.000 correspondant à EUR 449.644,31 convertis au jour de transaction. L'augmentation du coût d'acquisition entre 2021 et 2022 est partiellement compensée par une variation de change pour un montant de EUR -235.234.
- b) Les actions ont été cédées à l'actionnaire majoritaire fin janvier 2023 dans le cadre du processus de sortie des actionnaires minoritaires initié notamment suite à l'arrêt des activités opérationnelles en 2016.
- c) La variation à la hausse du coût d'acquisition de Cargolux Airlines International S.A. entre 2021 et 2022 est due à la variation de change pour un montant de EUR 2.675.884.
- d) Liquidée en décembre 2022.
- e) Sortie des actionnaires sur la base des objectifs de sortie fixés contractuellement dès l'entrée dans le capital.
- f) La Banque a répondu aux appels de fonds de Digital Tech Fund S.C.A., un fonds d'investissement luxembourgeois visant les start-ups ICT, pour un montant global de EUR 435.000.
- g) Sortie des actionnaires dans le cadre d'un accord avec les promoteurs du projet Regify. Pour rappel IP-R a été créée dans le cadre du transfert de la propriété intellectuelle de Regify S.A. et de la liquidation de cette dernière.
- h) La Banque a répondu aux appels de fonds du Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS, instrument clé de la SNCI en matière de développement de l'écosystème capital risque luxembourgeois à travers ses investissements dans des fonds d'investissement et des entreprises innovantes apportant une substance économique dans les secteurs stratégiques du pays, pour un montant global de EUR 19.600.000.
- i) En 2022, la Banque a vu sa participation dans Master LeaseCo S.A., société détenue par les actionnaires de Cargolux Airlines International S.A., qui par crédit-bail loue à Cargolux Airlines International S.A. les deux avions qu'elle lui a achetés, augmenter malgré un remboursement de primes d'émission pour un montant global de USD 27.488,72, correspondant à EUR 26.117,05 convertis au jour des transactions, car compensé par une variation de change de EUR 78.181,68.
- j) Vu la défaillance de l'actionnaire majoritaire de Northstar Europe S.A., détenu par de grandes banques canadiennes, une avance actionnaire a été décidée (non déboursée) par les actionnaires minoritaires afin de permettre à Northstar Europe S.A., le cas échéant et sous certaines conditions, de mener à bien la mise en liquidation ordonnée de ses activités telle qu'en cours depuis 2017.
- k) La Banque a répondu aux appels de fonds d'Orbital Ventures S.C.A., SICAV-RAIF, un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur les sociétés en phase de démarrage développant des technologies innovantes dans le domaine du secteur spatial, pour un montant global de EUR 1.800.000 en 2022.

6.2. PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 2022, la SNCI détient au moins 20% du capital dans les sociétés suivantes :

Nom	Advent Life Sciences Fund I L.P.
Siège social	Londres
Fraction du capital détenu	20,68 %
Actifs nets au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾	GBP 201.868.000
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021	(20.493.000)

Nom	Eurobéton Holding
Siège social	Contern
Fraction du capital détenu	34,50 %
Capitaux propres au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾	EUR 3.526.414
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021	EUR (90.949)

Nom	Luxcontrol S.A.
Siège social	Esch-sur-Alzette
Fraction du capital détenu	22 %
Capitaux propres au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾	EUR 9.803.634
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021	EUR 2.208.135

Nom	Luxembourg Future Fund, S.A. SICAV-FIS
Siège social	Luxembourg
Fraction du capital détenu	80 %
Actifs nets au 31 mars 2022 ⁽¹⁾	EUR 148.871.195
Perte de l'exercice se terminant le 31 mars 2022	EUR (3.002.455)

Nom	Sisto Armaturen S.A.
Siège social	Echternach
Fraction du capital détenu	47,15 %
Capitaux propres au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾	EUR 20.900.675
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021	EUR 4.155.810

Nom	Technoport S.A.
Siège social	Esch-sur-Alzette
Fraction du capital détenu	44,92 %
Capitaux propres au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾	EUR 9.878.114
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021	EUR 26.616

⁽¹⁾ Résultat de l'exercice inclus.

7. MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

POSTES	Valeur brute au début de l'exercice 2022	Entrées 2022	Sorties 2022	Différences de conversion	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2022	Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice 2022
1. Participations	357.951.894	22.284.644	-3.480.852	2.518.832	379.274.518	-9.500.413
2. Parts dans des entreprises liées						
3. Actifs corporels dont :						
- Terrains et constructions	18.343.523	1.102.925			19.446.448	-3.083.670
- Autres installations, outillage et mobilier	41.575				41.575	
- Matériel roulant	101.926				101.926	-91.525
TOTAL	376.438.918	23.387.569	-3.480.852	2.518.832	398.864.467	-12.675.608

POSTES	Dotations de l'exercice 2022	Reprises / utilisations de l'exercice 2022	Différences de conversion	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice 2022	Valeur nette à la clôture de l'exercice 2022
1. Participations	-458.491	2.223.775		-7.735.129	371.539.389
2. Parts dans des entreprises liées					-
3. Actifs corporels dont :					
- Terrains et constructions	- 53.335	-		-3.137.006	16.309.442
- Autres installations, outillage et mobilier		-			41.575
- Matériel roulant	-10.401	-		-101.926	-
TOTAL	-522.227	2.233.775		-10.974.061	378.890.406

Les terrains et constructions affectés à l'activité propre de la Banque s'élèvent à EUR 316.305 au 31 décembre 2022 (2021 : EUR 369.640).

8. AUTRES ACTIFS

Au 31 décembre 2022, le montant correspond principalement à une créance de la Banque sur la société SMS Investments S.A., ayant son siège social au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B171976, née dans le cadre de la sortie conjointe avec l'Etat luxembourgeois et la Spuerkeess de leurs participations respectives dans Paul Wurth S.A. au cours de l'exercice 2021 (paiement partiel différé du prix de vente). La créance est couverte par une garantie bancaire à première demande. Elle est due au 21 avril 2026 au plus tard. Le montant comprend des intérêts courus non échus pour EUR 57.679 payables annuellement en avril.

9. ACTIFS LIBELLÉS EN DEVICES

Les actifs libellés en devises autres que l'euro représentent un montant total de EUR 54.791.793 au 31 décembre 2022 (2021 : EUR 77.589.128).

10. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les échéances des dettes envers la clientèle sont renseignées dans la note 18.2 « Analyse des instruments financiers ».

11. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre classées dans la sous-rubrique "Bons et obligations en circulation", s'élèvent à EUR 461.160 (Note 18.2) au 31 décembre 2022 (2021 : EUR 461.160). Ce montant résiduel concerne des bons échus non présentés au remboursement.

12. PROVISSIONS

Le montant de EUR 1.930.648 comprend une provision de EUR 1.753.658 pour frais de conseils externes dans le cadre d'une participation de la Banque.

13. CAPITAL SOUSCRIT VERSÉ

Au 31 décembre 2022, le capital de dotation souscrit de la SNCI s'élève à EUR 375.000.000 (2021 : EUR 375.000.000), dont EUR 375.000.000 (2021 : EUR 375.000.000) ont été libérés.

14. ÉVOLUTION DES RÉSERVES (SUITE)

En vertu de l'article 19(2) de la loi du 2 août 1977 modifiée, l'excédent de l'exercice est affecté à un compte de réserves.

	EUR
Montant au 31 décembre 2020	808.928.354
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020	(22.758.563)
Montant au 31 décembre 2021	786.169.791

	EUR
Montant au 31 décembre 2021	786.169.791
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021	77.861.331
Montant au 31 décembre 2022	864.031.122

Au 31 décembre 2022, le rendement des actifs était de 2,22% contre 4,97% en 2021.

	2022 EUR	2021 EUR
Total des actifs	1.602.559.863	1.566.938.741
Résultat net	35.626.555	77.861.331
Rendement des actifs	2,22%	4,97%

15. PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Aux 31 décembre 2022 et 2021, il n'y a pas de passifs libellés en devises autres que l'euro.

16. ENGAGEMENTS

Les engagements se composent des postes suivants:

	2022 EUR	2021 EUR
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	188.182.974	48.147.368
Crédits confirmés, non utilisés	86.086.996	56.421.708
	274.269.970	104.569.076

Au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, les montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées comprennent EUR 14.602.521 à libérer dans le cadre de la participation dans le fonds Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS, EUR 160.000.000 dans le cadre de la participation dans le Luxembourg Future Fund successeur / Luxembourg Future Fund 2 (« LFF II »), EUR 99.576 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A., EUR 2.706.600 à libérer dans le cadre de la participation dans Digital Tech Fund S.C.A., EUR 10.547.653 à libérer dans le cadre de la participation dans Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF ainsi que EUR 226.624,42 à libérer pour la participation dans Advent Life Sciences Fund I LP. La Banque a mis en place, sur la base d'un contrat fiduciaire, le Luxembourg Future Fund successeur LFF II, pour lequel l'engagement financier de la SNCI s'élève à 160 millions d'euros. Il est complété par 40 millions venant du Fonds Européen d'Investissement, qui sera le manager du LFF II. La période d'investissement du fonds prédécesseur est venu à échéance en octobre 2022. La stratégie d'investissement du fonds successeur est plus large, de sorte à englober également les entreprises industrielles et de service plus matures qui cherchent à se développer par l'innovation (au sens large, y compris les entreprises plus traditionnelles) et les fonds de type dette et/ou capital accompagnant le développement des PME. De plus il est proposé de financer à côté des entreprises et fonds non encore établis au Luxembourg ceux qui le sont déjà.

Une prise de participation a été décidée en 2022 par le Conseil d'Administration de la SNCI dans le cadre du dossier Digital Tech Fund (DTF), pour lequel la Banque a décidé de prendre sous certaines conditions une participation dans le sous-fonds 2 du DTF à créer et ce maximum au prorata de sa participation actuelle dans DTF (14,76%).

La Banque s'est engagée sous certaines conditions, ensemble avec des coactionnaires non sortants, dans le contexte d'une potentielle sortie d'un des actionnaires du capital de Cargolux Airlines International S.A., soit à racheter, soit à faire racheter par un tiers, les financements apportés à Master LeaseCo S.A. cédés dans le cadre de la transaction.

En accord avec ses principes comptables généraux, la Banque ne connaissant ni la date de surveillance éventuelle de la demande de rachat, ni le montant dudit rachat, n'a pas renseigné au compte de hors bilan d'engagement financier au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, les montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées comprennent EUR 34.202.521 à libérer dans le cadre de la participation dans le fonds Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS, EUR 99.576 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A., EUR 780.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Digital Tech Fund S.C.A., EUR 12.347.653 à libérer dans le cadre de la participation dans Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF ainsi que EUR 717.618 à libérer pour la participation dans Advent Life Sciences Fund I LP.

La Banque s'est engagée sous certaines conditions, ensemble avec des coactionnaires non sortants, dans le contexte d'une potentielle sortie d'un des actionnaires du capital de Cargolux Airlines International S.A., soit à racheter, soit à faire racheter par un tiers, les financements apportés à Master LeaseCo S.A. cédés dans le cadre de la transaction.

En accord avec ses principes comptables généraux, la Banque ne connaissant ni la date de surveillance éventuelle de la demande de rachat, ni le montant dudit rachat, n'a pas renseigné au compte de hors bilan d'engagement financier au 31 décembre 2021.

17. PASSIFS ÉVENTUELS

Suite à la crise COVID 19, la SNCI (la Banque) a créé une Garantie Spéciale Anti-Crise PME (Garantie Spéciale). La Garantie Spéciale est un instrument de garantie indirect pour soutenir l'octroi de financements supplémentaires par les banques destinés à couvrir les besoins de financement exceptionnels causés par la crise COVID 19.

La Garantie Spéciale est accordée par l'intermédiaire de la banque commerciale (banque intermédiaire) ayant souscrit une enveloppe globale de garantie auprès de la SNCI et signé les conditions générales y relatives et qui est en contact direct avec la PME éligible. La Garantie Spéciale est venue à échéance en juin 2022.

Au 31 décembre 2022, un montant de EUR 68.000 figure au titre de garanties octroyées (2021 : EUR 15.300.000) au hors bilan. De cette enveloppe, EUR 68.000 (2021 : EUR 188.000) de garanties ont été octroyées en faveur de PME luxembourgeoises éligibles.

Dans le contexte de la crise énergétique actuelle et dans le cadre des financements bancaires accordés au groupe Encevo, la SNCI a décidé, aux conditions de marché, une garantie de maximum 200 millions d'euros dont 48 millions d'euros ont été octroyés au 31 décembre 2022.

18. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

18.1. OBJECTIFS ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

D'une manière générale, la SNCI continue à adopter une approche durable en accord avec son statut d'établissement bancaire de droit public.

La stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de crédit est en conformité avec ses objectifs, repris en détail dans le rapport de gestion.

La politique de la SNCI est notamment de minimiser le risque de crédit en respectant une procédure stricte en matière d'octroi et de suivi des prêts et des prises de participations, dans le cadre de sa mission publique de banque de développement.

18.2. ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers renseignés dans le tableau ci-après reprennent uniquement des instruments financiers primaires, la SNCI n'utilisant pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. La SNCI n'a pas de portefeuille de négociation.

Un instrument financier est défini par un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre partie.

Les instruments financiers primaires sont présentés dans le tableau suivant. Leurs valeurs nettes comptables sont classées par durées résiduelles.

18.2. ANALYSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers primaires s'analysent comme suit:

Catégorie d'instruments (actifs financiers)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	395 392 084	-	-	-	-	395.392.084
Créances sur les établissements de crédit	359 517 701	154.484.770	8.240.947	21.401.624	-	543.645.042
Créances sur la clientèle	210 979	157.573	24.394.123	56.026.873	-	80.789.548
Obligations et valeurs mobilières à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	154.879.172	154.879.172
Total des actifs financiers	755.120.763	154.642.343	32.635.070	77.428.498	154.879.172	1.174.705.847

Catégorie d'instruments (passifs financiers)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	30.000.000	30.000.000
Dettes représentées par un titre	461.160	-	-	-	-	461.160
Total des passifs financiers	461.160	-	-	-	30.000.000	30.461.160

19. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les montants repris sous cette rubrique au 31 décembre 2022 sont principalement des intérêts que la Banque doit payer au titre des facilités de dépôts.

20. PERSONNEL

Le nombre des membres du personnel en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2022	2021
Direction	3	4
Employés	11	11
	14	15

21. RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les rémunérations allouées aux différents organes de la Banque se ventilent de la façon suivante :

	2022	2021
Organe d'administration (11 administrateurs):	166.250	158.500
Organe de direction (Direction autorisée composée de 3 personnes en moyenne sur 2022 et de 4 personnes sur 2021) :	749.810	918.868
TOTAL	916.060	1.077.368

22. AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres du Conseil d'Administration en 2022 et en 2021.

23. VENTILATION DES PRODUITS

En vertu de l'article 68 (3) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit, l'information relative à la ventilation par marchés géographiques des produits afférents aux postes "Intérêts et produits assimilés", "Revenus de valeurs mobilières", "Commissions perçues" et "Autres produits d'exploitation", n'est pas mentionnée distinctement dans la mesure où ces marchés ne diffèrent pas entre eux de façon considérable.

L'activité de la Banque est principalement située au Grand-Duché de Luxembourg. Les autres produits d'exploitation incluent des jetons de présence et des tantièmes pour un montant de EUR 92.560 (en 2021 : EUR 78.445).

24. BÉNÉFICE/PORTE PROVENANT D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

En 2022 et 2021, le résultat provenant d'opérations financières concerne principalement des variations de change non réalisées sur participations et créances à vue en devises.

25. HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires relatifs aux prestations du contrôleur légal des comptes annuels sont les suivants :

	2022 EUR	2021 EUR
Contrôle légal des comptes annuels	106.200	62.000
Autres services	18.000	20.000
	124.200	82.000

26. REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES

Les revenus de valeurs mobilières se composent des postes suivants :

	2022 EUR	2021 EUR
Revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	8.418.355	6.037.975
Revenus de participations	33.628.482	20.876.382
	42.046.837	26.914.357

Au 31 décembre 2022, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable sont composés des revenus perçus de SES S.A. (FDR) qui s'élevèrent à un montant de EUR 3.542.387, de ceux perçus d'ArcelorMittal S.A. pour un montant de EUR 3.361.823, et enfin des revenus perçus de RTL Group S.A. pour EUR 1.514.145.

Au 31 décembre 2022, les revenus de participations sont composés de EUR 12.121.432 reçus de SES S.A., de EUR 233.033 reçus de Luxcontrol S.A., de EUR 30.489 reçus de Master LeaseCo S.A., de EUR 937.342 reçus de Sisto Armaturen S.A. ainsi que EUR 20.306.186 reçus de Cargolux Airlines International S.A.

Au 31 décembre 2021, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable sont composés des revenus perçus de SES S.A. (FDR) qui s'élevèrent à un montant de EUR 2.833.910, de ceux perçus d'ArcelorMittal S.A. pour un montant de EUR 2.295.578, et enfin des revenus perçus de RTL Group S.A. pour EUR 908.487.

Au 31 décembre 2021, les revenus de participations sont composés de EUR 10.010.414 reçus de SES S.A., de EUR 1.307.221 reçus de Encevo S.A., de EUR 189.157 reçus de Paul Wurth S.A., de EUR 214.966 reçus de Luxcontrol S.A., de EUR 26.582 reçus de Master LeaseCo S.A., de EUR 270.641 reçus de Sisto Armaturen S.A. ainsi que EUR 8.857.402 reçus de Cargolux Airlines International S.A..

27. IMPÔTS

Conformément à l'article 20 de la loi du 2 août 1977 portant création de la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, la SNCI est exempte de l'impôt sur le revenu des collectivités, de l'impôt sur la fortune et de l'impôt commercial communal, à l'exception de l'impôt sur le total des salaires.

28. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs intervenus depuis la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2022.





D'SCHLUECHTHAUS LORENTZWEILER
BÂTIMENT CONTRÔLE TECHNIQUE LU KS

30, route de Luxembourg
L-7372 Lorentzweiler

ABATTOIR ETTTELBRUCK

Eisleker

GOURMET



Organisation

7. L'ORGANISATION DE LA SNCI

7.1. LES COLLABORATEURS DE LA SNCI

Vincent THURMES
Président

Marc NIEDERKORN
Directeur

Eva KREMER
Directeur Adjoint

Marco GOELER
Sous-Directeur

Augustin BASCUAS
Chef Adjoint du Département Crédits et Prêts

Matthieu BLAISE
Attaché économique

Céline CAPPELLI
Conseiller Entreprises

Gaël COLLET
Coordinateur TIC & Installations

Joé ENSCH
Accueil

Jean-Louis FLAMMANG
Chef du Département Opérations et Comptabilité

Jordan HERTZ
Adjoint au Chef du Département Opérations et Comptabilité

Arlette KNIPS
Assistante de Direction

Kevin LOUREIRO
Conseiller Entreprises

Alexey POPOV
Conseiller de Direction

Geneviève SCHLINK
Chef du Département Participations

Nicole WELTER
Assistante de Direction

Guy WOLLWERT
Chef du Département Crédits et Prêts

1. COMMISSION « CLASSES MOYENNES »

Gilles SCHOLTUS

Président

Ministère de l'Economie

Augustin BASCUAS

Vice-Président

Secrétaire-Rapporteur-Coordinateur

Société Nationale de Crédit

et d'Investissement

MEMBRES

Lucien BECHTOLD

Chambre de Commerce

Céline CAPPELLI

Société Nationale de Crédit et

d'Investissement

Philippe KOPS

Mutualité des P.M.E.

Christian KREMER

Chambre des Métiers

Laurent SOLAZZI

Ministère de l'Economie

Guy WOLLWERT

Société Nationale de Crédit et

d'Investissement

2. COMMISSION « INDUSTRIE »

Marco GOELER

Président
Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Guy WOLLWERT

Secrétaire-Rapporteur-Coordinateur
Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Grégory SAEUL

Secrétaire-Rapporteur
Ministère de l'Economie

Augustin BASCUAS

Co-Secrétaire-Rapporteur
Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Ernest BOEVER

Co-Secrétaire
MINISTERE DE L'ECONOMIE

MEMBRES

Stefano ARAUJO

OGB-L

Nicolas BASTIEN

CGFP

Sandra DENIS

Ministère des Finances

Robert FORNIERI

LCGB

François KNAFF

Ministère de l'Economie

Eva KREMER

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Alexey POPOV

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Betty SANDT

Ministère des Finances

Georges SANTER

Fédération des Industriels

Aloyse SCHILTZ

Expert indépendant

Geneviève SCHLINK

Société Nationale de Crédit
et d'Investissement

Marco VALENTINY

Ministère de l'Economie

3. COMMISSION « PRÊTS DE CRÉATION-TRANSMISSION »

Gilles SCHOLTUS

Président

Ministère de l'Economie

Augustin BASCUAS

Vice-Président

Secrétaire-Rapporteur-Coordinateur

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

MEMBRES

Lucien BECHTOLD

Chambre de Commerce

Céline CAPPELLI

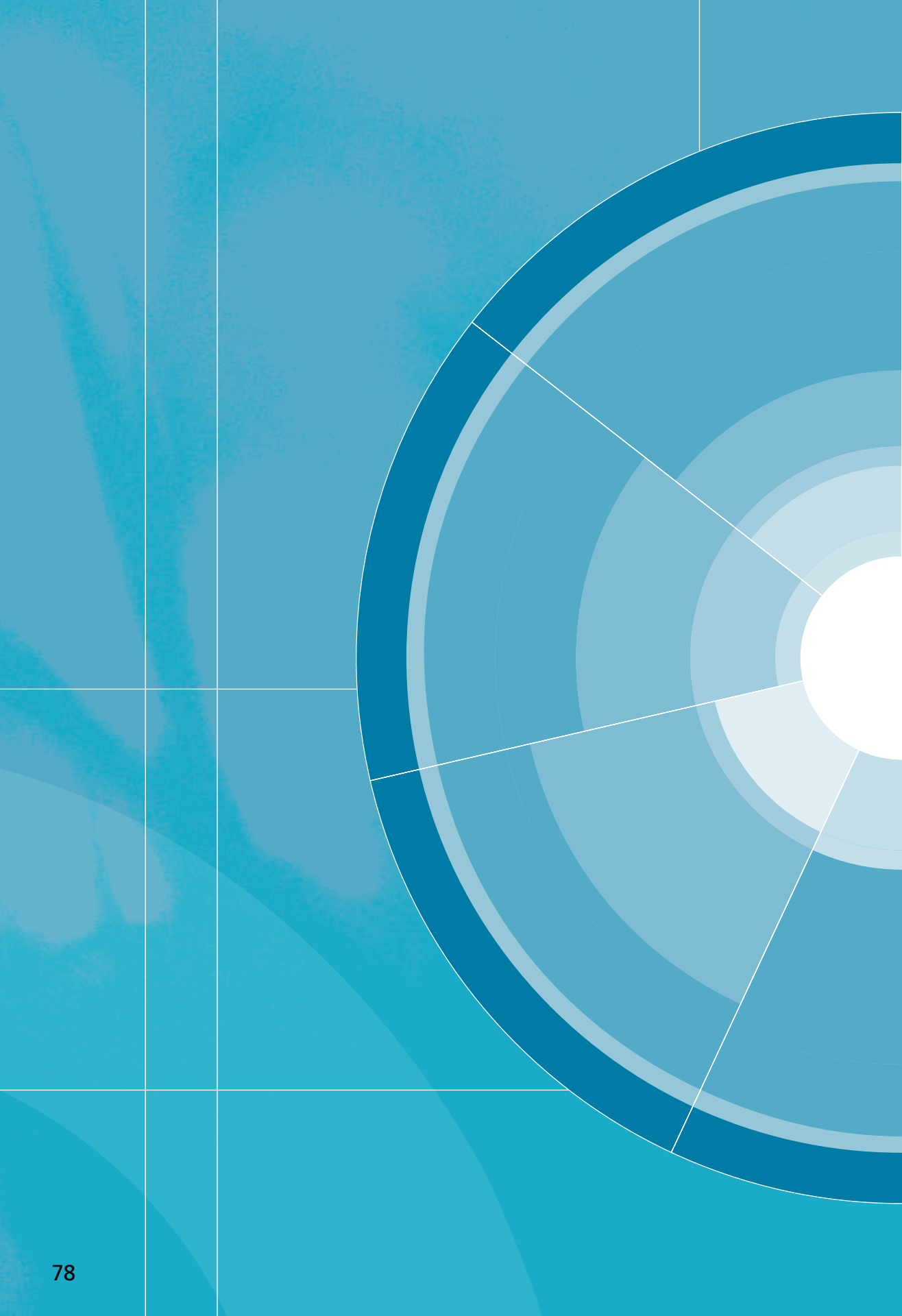
Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Betty SANDT

Ministère des Finances

Guy WOLLWERT

Société Nationale de Crédit et d'Investissement





the \mathbb{R}^n is a linear space over \mathbb{R} with the usual addition and scalar multiplication. The inner product is defined by

$$\langle x, y \rangle = x_1 y_1 + x_2 y_2 + \dots + x_n y_n \quad (1)$$

where $x = (x_1, x_2, \dots, x_n)$ and $y = (y_1, y_2, \dots, y_n)$ are vectors in \mathbb{R}^n .

The norm of a vector x is defined by

$$\|x\| = \sqrt{\langle x, x \rangle} = \sqrt{x_1^2 + x_2^2 + \dots + x_n^2} \quad (2)$$

The distance between two vectors x and y is defined by

$$d(x, y) = \|x - y\| = \sqrt{(x_1 - y_1)^2 + (x_2 - y_2)^2 + \dots + (x_n - y_n)^2} \quad (3)$$

The angle between two vectors x and y is defined by

$$\cos \theta = \frac{\langle x, y \rangle}{\|x\| \|y\|} \quad (4)$$

The orthogonal projection of a vector x onto a vector y is defined by

$$\text{proj}_y x = \frac{\langle x, y \rangle}{\|y\|^2} y \quad (5)$$

The orthogonal distance from a vector x to a vector y is defined by

$$d(x, y) = \|x - \text{proj}_y x\| \quad (6)$$

The orthogonal distance from a vector x to a subspace S is defined by

$$d(x, S) = \inf_{y \in S} \|x - y\| \quad (7)$$

The orthogonal distance from a point x to a line L is defined by

$$d(x, L) = \inf_{y \in L} \|x - y\| \quad (8)$$

The orthogonal distance from a point x to a plane P is defined by

$$d(x, P) = \inf_{y \in P} \|x - y\| \quad (9)$$

© SNCI 2023
Impression
Imprimerie Centrale
Conception
Rose de claire, design.
Photographies
Emmanuel Claude © 2023

